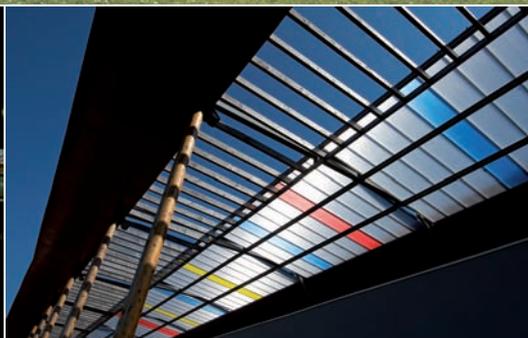


N° 35
DÉC./JANVIER 2011

PASSION ARCHITECTURE



Infos Parlement

La réforme du permis de construire

Bon sens

“Les MAPA sont-ils des sous-marchés ?”

Compte rendu du 41^e congrès des architectes

Formation

“Vous avez dit professionnalisation ?”

DOSSIER

“Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication”

Infos sociales

La réforme des retraites

Cahier Spécial

Bretagne

DIFFUSEURS **TWISTED**

| *Quand la performance se fait design* |

- Une gamme de diffuseurs d'air Aldes à jet hélicoïdal haute induction.
- Une solution adaptée à tous les univers tertiaires.
- Un système de diffusion breveté.

© Syllm Ventaire - 3D Synon

aldes.fr



Édito

Le 3 décembre 2010, le Parlement Européen de Bruxelles a accueilli la Conférence du XX^e anniversaire du Conseil des Architectes d'Europe. Cet événement a été, pour les présents, l'occasion d'échanges et de rencontres avec des confrères européens.

Il a été l'occasion de faire le point sur une crise économique partagée par la profession à l'échelle d'un continent qui compte 514 000 architectes, et de faire le constat d'une forte baisse d'activité depuis deux ans et malheureusement d'une baisse encore plus forte du chiffre d'affaires de nos entreprises. La situation française n'est pas isolée !

Cette conférence a aussi été l'occasion de constater que, si les différents pays de la Communauté Européenne ont des attitudes très variables concernant l'évolution de la réglementation de la profession, en phase de renforcement pour certains des plus libéraux et de dilution pour d'autres, l'Europe prend un poids grandissant dans la définition de chacune des réglementations nationales. Or, cette situation n'est pas exempte de contradictions. La Directive Marché Public tend à promouvoir un système de mise en concurrence qui privilégie le moins disant économique. La refonte de la Directive Performance Énergétique des Bâtiments conduit à des demandes supplémentaires par rapport aux producteurs économiques, dont les architectes. Ces nouvelles demandes devraient incontestablement nous conduire à augmenter le prix de nos prestations. Nous savons que cela n'est que rarement le cas !

Dans ce cadre, nous ne pouvons que constater que l'intervenant économique qui travaille au prix du marché et qui, par ailleurs, se donne les moyens d'une production qualitative, est économiquement pénalisé et met parfois son entreprise en danger. C'est socialement et moralement insoutenable ! Le système de mise en concurrence qui nous est imposé conduit à donner une prime économique à la médiocrité. Aucune société n'a jamais pu se développer durablement sur de tels principes qui semblent bien loin des idéaux humanistes des fondateurs de l'Europe.

Des déclarations politiques récentes ont mis en avant le fait que l'Europe dessinerait son avenir sur l'accroissement de ses savoirs. L'architecture est appelée à jouer un rôle décisif dans le vaste projet du développement durable, qui concerne les économies d'énergie et des ressources, l'aménagement des villes et des territoires, mais aussi la cohésion sociale. Il est nécessaire d'accroître les savoirs des architectes pour ces enjeux. C'est pourquoi le Conseil des Architectes d'Europe a réaffirmé, en harmonie avec les accords de Bologne et les recommandations de l'Union Internationale des Architectes, que les études d'architecture devaient se structurer sur cinq ans et devaient, pour les diplômés souhaitant exercer la maîtrise d'œuvre, être suivies de deux années de mise en situation professionnelle encadrée aboutissant à une licence d'exercice.

Par la qualité accrue de leurs savoirs, les architectes sont capables de répondre efficacement et durablement aux nouvelles demandes sociétales. Il est souhaitable qu'on leur en donne les moyens par une juste rémunération de leurs compétences.

Que ces vœux vous accompagnent pour 2011.

Philippe Klein,
président de l'Unfsa



Couverture
PHOTOGRAPHIES & RÉALISATIONS
En haut : Les congressistes de Lyon, novembre 2010 © Brigitte Hase
Au milieu : ENSTB, Salle polyvalente – architecte : Serge Quéméré
En bas, à gauche : Pôle Nautisme Plaisance de la Base des sous-marins de Lorient – architecte : Jean-François Revert © Yvan Zedda
En bas, à droite : Groupe scolaire de Kérinou ; Michel Queré Architecte © Simon Cohen



▶ À l'honneur	4
▶ Actuas	5
▶ Infos Parlement	6-7
La réforme du permis de construire	
▶ Bon sens	9
“Les MAPA sont-ils des sous-marchés ?”	
▶ Europe	10-11
Le Forum Européen des Politiques Architecturales	
▶ Vie syndicale	12-19
Compte-rendu du 41 ^e congrès des architectes 10 ^e Prix du projet citoyen	
▶ Club Prescrire	21-25
▶ Formation	26-27
“Vous avez dit professionnalisation ?”	
▶ Dossier technique :	28-32
Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	
▶ Cahier spécial Région Bretagne	33-37
▶ L'architecture au quotidien	38-39
“Abvent VU” Passion Architecture et... photographie”	
▶ Infos sociales	40-41
“L'adoption de la réforme des retraites”	
▶ Archi-culture	42

LIONEL CARLI,
NOUVEAU PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES



© CNOA

Lionel Carli a été élu Président de l'Ordre des architectes le 19 novembre 2010 pour un mandat de trois ans. Architecte DPLG et urbaniste, il a notamment assuré la vice-présidence du Conseil national de 2007 à 2010. Il succède dans ses nouvelles fonctions à Lionel Dunet.

Le conseil national est également composé de : Py – Rodrigues de Sa, vice-présidente ; Frédéric Denisart, vice-président ; Régis Rioton, trésorier ; Jean-Jacques Begue, secrétaire ; membres : Michèle Barbe, Marie-Pierre Bauchet-Izoard, Georges Billot, Bertrand Camillerapp, Étienne Charritat, Jean-Mathieu Collard, Cloud de Grandpre, Martine Elissalt-Pattou, Denis Guillermin, Catherine Jacquot, Emmanuel Lajus, Jean-Paul Lanquette, Marie-Martine Lissarrague, Michael Marton, Frédéric Ragot, François Rouanet, Sylvie Soulas-Perrot, Dominique Tessier, Thierry Van de Wingaert.

TROIS ARCHITECTES À L'HONNEUR



© Gaston Bergéret



© Bruno Levy

Ont été promus à la Légion d'Honneur : **Claude Parent** (Commandeur), **Jean Nouvel** (Officier), **Emmanuelle Colboc** (Chevalier). Officier de la Légion d'Honneur dès 1990, Claude Parent s'est notamment illustré par son travail sur la "fonction oblique". Jean Nouvel est l'architecte de réalisations majeures, parmi lesquelles l'Institut du Monde

arabe et le Musée du Quai Branly à Paris.

Emmanuelle Colboc est à la tête d'une agence d'architecture parisienne réunissant une douzaine de personnes. Elle est également enseignante à l'Ecole d'Architecture de Paris-Belleville.

BERTRAND-PIERRE GALEY,
NOUVEAU DIRECTEUR CHARGÉ DE L'ARCHITECTURE
AU MINISTÈRE DE LA CULTURE



© F.G. Grandin / MHNH

Administrateur civil hors classe, Bertrand-Pierre Galey a travaillé dès 1984 pour le ministère de la Culture. Directeur depuis 2002 du Muséum d'Histoire naturelle, il a été nommé directeur adjoint au directeur général des patrimoines, chargé de l'architecture, au ministère de la Culture et de la Communication.

Bertrand-Pierre Galey succède à Jean Gautier, chargé de l'architecture au ministère depuis 2006.

ALAIN CACHEUX, NOUVEAU PRÉSIDENT
DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES OFFICES
PUBLICS DE L'HABITAT



© Alain Cacheux

Membre du Conseil fédéral de la Fédération des Offices depuis 1987, **Alain Cacheux** succède à Jean-Pierre Caroff à la présidence de la Fédération.

Il a rendu hommage au travail accompli par son prédécesseur. Vice-président de la communauté urbaine de Lille Métropole, Alain Cacheux siège au conseil municipal de Lille depuis 1989, ville dont il a également été maire-adjoint de 1995 à 2008.

LE NOUVEAU
GOUVERNEMENT
ET LES ARCHITECTES

Suite au remaniement du gouvernement de François Fillon, voici un petit rappel des ministres et secrétaires d'État dont les champs de compétences concernent la profession d'architecte :

- **Frédéric Mitterrand**, ministre de la Culture et de la Communication ;
- **Nathalie Kosciusko-Morizet**, ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement ;
- **Christine Lagarde**, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie ;
- **Luc Chatel**, ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative ;
- **Bruno Le Maire**, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire ;
- **Roselyne Bachelot-Narquin**, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale ;
- **Maurice Leroy**, ministre de la Ville ;
- **Philippe Richert**, ministre des Collectivités territoriales ;
- **Benoist Apparu**, secrétaire d'État chargé du Logement ;
- **Marie-Anne Montchamp**, secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale ;
- **Frédéric Lefebvre**, secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme, des Services, des Professions libérales et de la Consommation.

L'UNSFA À LA RENCONTRE DES ÉLUS



© Isabelle Chinardet-Cantineau

L'Unsfa était présente aux trois journées du **Salon des Maires et des collectivités locales 2010**. Sur son stand où étaient exposées 10 années de Prix du projet citoyen, Yves-Marie Belaud (Mayenne), Luc Monnin (Haute-Garonne) et Isabelle Chinardet-Cantineau (Essonne) s'étaient donné rendez-vous pour répondre aux interrogations des élus. Le carnet-métier a répondu à leur quête de mieux connaître la complexité du métier d'architecte. Leur intérêt s'est également porté sur la démarche HOE aménagement. La rubrique "l'architecture nous fait la vi(II)e meilleure" qui retrace l'architecture au quotidien d'une région à travers les réalisations récentes envoyées par nos consoeurs et confrères est le moteur du succès de notre revue syndicale *Passion Architecture*.

3^E ÉDITION ARCHITECT@WORK

Le président de l'Unsfa, **Philippe Klein**, a inauguré le salon d'Architect@work le 2 décembre dernier. À l'origine du



© Isabelle Chinardet-Cantineau

soutien pour aboutir à une version parisienne dans la Grande Halle de la Villette, l'Unsfa à travers le discours de Philippe Klein a salué le succès prévisible de la troisième édition du carré des innovations pour les architectes (plus de 5 200 visiteurs). C'est aussi l'Unsfa qui a invité

l'association Archinov et le CSTB à accueillir les 300 participants de leur carte Blanche à Nicolas Michelin, architecte urbaniste, au cœur de l'évènement. La Cité de l'architecture, l'AFex, l'Agence Vu'/abvent avec l'expo-photos, le Pavillon de l'Arsenal et ses interviews d'architectes, l'artiste sculpteur Carlo Wieland, le CNDB pour son exposition et ses conférences, le partenariat Innovathèque/FCBA venaient compléter l'information sur les tendances du moment des produits.

L'Unsfa participe activement tout au long de l'année au contenu du salon. Christine Daguisé (92), Patrick Leloup (92) et Gérard Sénior (Paris) participent à la sélection des produits au comité technique ; Isabelle Chinardet-Cantineau (91) et Patrick Tauzin (92) composent le programme au sein du comité de pilotage.

FESTIVAL FIMBACTE 2010

Sous la présidence d'honneur et en présence d'André Santini, Président du Conseil de surveillance de la Société du Grand Paris, Hedwige de Penfentenyo, Directeur Fondateur Fimbacte, dirigeait la cérémonie. L'Unsfa était présente pour la 15^e édition des trophées du cadre de vie. De nombreux prix ont été attribués lors du palmarès du festival 2010 Fimbacte. **Notre confrère toulousain, président de Haute-Garonne, Luc Monnin**, studio K architecture, a été remarqué en recevant le prix spécial du jury pour son immeuble **Le Quercy**, projet ANRU du quartier Bagatelle, BBC, grand prix de l'innovation du CSTB pour la qualité d'insertion urbaine et le jeu d'alternance des matériaux avec ses plots de compacité et ses respirations de végétalisation.



© Isabelle Chinardet-Cantineau

LES GRANDS PARIS DU LOGEMENT 2010



© Isabelle Chinardet-Cantineau

L'Union des Constructeurs Immobiliers de la Fédération Française du Bâtiment a décidé d'organiser la deuxième édition des Grands Paris du logement sur le thème "comment produire des logements durablement moins chers". Sur 158 dossiers de candidature déposés, **l'agence Architecture Pélegrin**

a obtenu le **prix architecture** pour la requalification d'un immeuble des années 50 qui présente l'originalité de créer quatre logements en ossature bois en toiture pour financer l'isolation par l'extérieur et un système de façade rapportée qui n'occasionne pas de déménagement des occupants durant la durée des travaux. **Le prix montage, commercialisation et financement** a retenu le bateau à Nanterre **d'Antoine Daudré-Vignier et Thierry Giac**.

GRAND PRIX DE L'URBANISME 2010 ET 3^E PALMARÈS DES JEUNES 2010 (15 DÉCEMBRE 2010)

"Le Grand Prix n'est pas une médaille mais un processus de réflexion" affirmait **Laurent Théry** à l'ouverture du débat animé par **Ariella Masboungi**, après l'introduction sur l'urbanisme de projet de **Benoist Apparu**, secrétaire d'Etat chargé du logement et de l'urbanisme. **Nathalie Kosciusko-Morizet**, ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, a souhaité une approche globale et créative de la ville et a procédé à la remise du diplôme du Grand Prix de l'urbanisme 2010 à Laurent Théry.



© Isabelle Chinardet-Cantineau

Marc Armengaud, Mathias Armengaud, Alessandra Cianchetta, Christine Fromageot-Leconte, Géraldine Gardette, Frédéric Gilli, Anne Giroud, Efstathios Topalis, Nicolas Reymond, Jean Richer, Mathis Güller, Michaël Güller, Clara Prosdicimo, Luiz Santos, nicolas Rougé, Thierry Kandjee, Sébastien Penfornis, Luc Gwiadzinski, Maud Le Floc'h, Zoé Dehays, Julien Nicolas, Hélène Delpeyroux ont reçu des mains de Benoist Apparu le diplôme du **troisième Palmarès des Jeunes Urbanistes**.

Les architectes rouvrent le dossier de la réforme du permis de construire

L'Unifa réunissait le 22 novembre 2010 à l'Assemblée Nationale architectes, juristes et élus locaux pour dresser un bilan de la réforme du permis de construire en application depuis désormais trois ans.



En effet, si cette réforme soutenue par l'Unifa a clarifié et simplifié un certain nombre de procédures, sa mise en application, notamment par le retour à un système déclaratif, connaît de nombreuses difficultés ; difficultés de nature à porter atteinte aux conditions d'exercice des architectes et à l'intérêt de leurs clients.

Ainsi, comme l'indiquait le rapport du CGEDD¹ dans ses conclusions, cette réforme reste "perfectible".

Réunis autour du député de Lozère **Pierre Morel-A-L'Huissier**, les intervenants et les participants ont fait un inventaire critique des motifs et de la mise en œuvre de la réforme, ont dressé un bilan et ont évoqué les perspectives par lesquelles pourraient être évitées les situations de blocages constatées à l'échelle locale.

Ainsi, la responsabilité de l'architecte, accrue par la mise en place du système déclaratif ou encore les demandes abusives des services instructeurs furent au cœur des débats.

L'utilité d'un **entretien préalable** entre maître d'ouvrage, maître d'œuvre et mairie a également été largement débattue. Proposition à laquelle l'Association des Maires est favorable, mais dont **Me Patrick Hocreitere** nuançait quant à lui le bien-fondé d'y apporter un caractère obligatoire.

La réforme

Philippe Baffert, qui a mené les concertations et dirigé la rédaction de la réforme, a dressé l'historique des concertations et de la mise en place de la réforme. Les décrets d'application ont fusionné, regroupé et simplifié les 11 autorisations

et 5 régimes de déclarations existants, en 3 permis et une déclaration préalable :

- permis de construire,
- permis d'aménager,
- permis de démolir.

Le changement majeur par rapport à la précédente procédure réside dans le transfert de responsabilité de l'instructeur sur le pétitionnaire et la réduction du nombre de procédures.

Il revient de fait au principe du droit déclaratif.

L'acte de construire, la réforme et l'architecte

Me Patrick Hocreitere est revenu sur le faux-semblant de la diminution du nombre des autorisations d'urbanisme et est arrivé à la conclusion qu'il existe autant de pratiques que de communes, et cela ne s'arrangera pas avec le temps et la diversité des situations locales (communes à RNU², communes à POS, etc.).

Point qu'a également soulevé **Norbert Ranc**, architecte-conseil au CAUE³ de la Lozère quotidiennement au contact des pétitionnaires et des services instructeurs.

Le point de vue des communes

Globalement, la réforme semble bien perçue au niveau local.

L'Association des Maires de France, représentée par **Dominique Vinot-Battistoni**, rappelait que cependant, quelques griefs persistent :

- perte de contrôle avec la disparition des plans intérieurs. Cette suppression des plans intérieurs pose le problème du contrôle du respect de l'article L.123-1-15° qui dispose que le PLU

De gauche à droite : ►
Philippe Baffert,
Benoist Apparu
et Pierre Morel-
A-L'Huissier



[1] Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable. Rapport de mars 2010.
www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr



[2] Règlement National d'Urbanisme.
[3] Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement.

◀ De gauche à droite :
Dominique
Vinot-Battistoni,
Jacques-Henri
Robert, Benoist
Apparu



peut "délimiter dans les zones urbaines ou à urbaniser, des secteurs dans lesquels les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale qu'ils fixent".

- sur la suppression du contrôle de la conformité, la majorité des élus le ressent effectivement comme une déresponsabilisation.

En tout état de cause, si la réforme a rappelé les responsabilités de chacun dans la procédure de l'acte de construire, il n'en demeure pas moins que le maire peut voir sa responsabilité engagée dans de nombreux cas, notamment s'il omet de constater (et de dresser PV, avec les résultats que l'on connaît) une infraction au code de l'urbanisme.

La responsabilité pénale

Jacques-Henri Robert, pénaliste, professeur à l'université Paris II, exposait les deux textes répressifs, les articles L. 160-1 et 480-4 du Code de l'urbanisme, qui punissent les manquements aux règles administratives, comme les règlements d'urbanisme ou les PLU, ou d'autres obligeant les bâtisseurs à se munir d'une autorisation ou d'un permis de construire dans lesquels sont décrits les ouvrages projetés. Il rappelait que les sanctions encourues sont les mêmes pour une construction qui ne respecte pas le permis de construire que pour l'absence de permis de construire.

Les propositions de l'Unfsa

Les architectes ont appelé leur attachement à l'existence et au maintien d'une

règle nationale commune, seule disposition de nature à sécuriser juridiquement et économiquement leur activité.

L'Unfsa a proposé un dispositif de nature à améliorer la situation en 8 points :

- *Rappeler, dans un guide destiné à l'instructeur, le cadre législatif et réglementaire qui exclut définitivement les demandes abusives des pratiques locales et concilier ces pratiques dès lors que celles-ci s'insèrent dans une procédure connue de tous.*
- *Promouvoir la dématérialisation des demandes et la compatibilité des systèmes informatiques entre l'État et les collectivités territoriales.*
- *Rappeler le cadre rigoureux des dispositifs et documents exigibles constituant un dossier de demande d'autorisation administrative et le cas échéant, les compléter pour sécuriser le contenu du dossier dans l'intérêt conjoint du pétitionnaire et de la collectivité.*
- *Ramener de 6 à 4 mois le délai d'instruction des permis relevant des contraintes des périmètres de protection des monuments historiques.*
- *Mettre en place une veille régionale permettant de recenser et d'élaborer des statistiques fiables sur les remarques formulées localement.*
- *Dispenser de récolement obligatoire selon les circonstances, les constructions dont la DACT a été visée par l'architecte ayant dirigé les travaux.*
- *Autoriser la déclaration préalable en remplacement de la demande de permis pour les changements de destinations avec modification de l'existant dans certains secteurs protégés dans*

les conditions définies par l'article L. 431-1.

- *Arrêter la liste des pièces complémentaires exigibles entraînant une modification du délai de droit commun.*

Le Secrétaire d'État chargé du Logement, **Benoist Apparu**, venu clôturer les débats, a accepté les propositions émises par l'Unfsa : élaborer un guide instructeur, fixer la liste des pièces complémentaires exigibles à l'instruction du dossier, réduire certains délais d'instruction, ou encore dématérialiser les demandes de permis de construire, proposition retenue par le Secrétaire d'État. Le ministre a en effet confirmé qu'un arrêté sera publié en 2011 pour mettre en œuvre la dématérialisation des procédures liées au permis de construire.

Il a rappelé la mise en place par son ministère du comité de pilotage "vers un urbanisme de projet" composé de quatre groupes de travail auxquels l'Unfsa participe activement. Ces groupes de travail ont pour objectif "de rendre plus explicite la doctrine du ministère" a expliqué le Secrétaire d'État.

L'Unfsa souhaite qu'à l'issue de ce colloque une proposition de loi à l'initiative du député Pierre Morel-A-L'Huissier soit déposée pour parfaire la réforme du permis de construire. Cette proposition de loi visera à corriger les imperfections de la réforme de 2007 qui s'appuiera sur les travaux du colloque. ■

Antoine Daudré-Vignier,
membre du Bureau de l'Unfsa



Accessibilité : approche opérationnelle des ERP
Accessibilité : approche opérationnelle des espaces publics
Accessibilité : approche opérationnelle des logements
Accessibilité : percevoir la réalité du handicap par la mise en situation
Accessibilité pour tous : du permis de construire à l'attestation
Accessibilité pour tous : établir le diagnostic accessibilité
Accompagnement à la certification H&E Logement par les maîtres d'oeuvre
Actualisation des compétences coordonnateur SPS niveau 1
Actualisation des compétences coordonnateur SPS niveau 3
AMO HQE
Anglais professionnel pour l'architecture
Animer une réunion efficace
Architectes Internationaux
Architecture et restauration des patrimoines anciens
Assister les Maîtres d'ouvrage pour la passation de marchés privés
Bâtiment Bois à Basse consommation d'énergie
Bois, architecture et construction
Comment tirer les bénéfices de la RT 2012?
Communiquer avec la presse
Comprendre et mettre en oeuvre l'accessibilité pour tous
Conduire le chantier
Conduite de projets et d'équipes pluridisciplinaires
Confort acoustique des bâtiments
Connaître la commande publique
Construire durable - L'essentiel
Défendre son projet
Développement durable - Application du Grenelle de l'Environnement
Énergie, architecture et réglementation thermique
Expertise judiciaire
Faire évoluer son agence d'architecture
Formation coordonnateur SPS
Gérer le personnel d'agence
Gérer son agence d'architecture en phase de lancement
«Habitat et santé»: la gestion de l'eau
Haute Qualité Environnementale
HQE - Aménagement
Intervenir comme Assistant à la Maîtrise d'ouvrage
L'environnement réglementaire de l'Architecte
La couleur dans l'espace
La nature dans la ville : biodiversité et urbanisme
La vente en l'état futur d'achèvement
La ville fertile
Le métier d'architecte - SPP
Leed, présentation et passage d'agrément
Les marchés publics : les nouveaux CCAG
Logiciels de gestion de projets et de planification
Logiciel d'image de synthèse : ARTLANTIS STUDIO®
Méthodes de gestion en agence d'architecture
Méthodes de programmation : approfondissement
Mieux mobiliser les droits à la formation
Mission OPC : Ordonnancement Pilotage Coordination
Modélisation 3D : RHINO® niv 1
Montage et réalisation d'une opération immobilière
Passive house et bioclimat
Photographier l'espace : technique esthétique et pratique
Pratique de la maison individuelle
Préparer un dossier de candidature à un concours HQE
Programmation architecturale (PAMO)
Programmation urbaine
Réaliser un bâtiment basse consommation - BBC - Effinergie®
Rédiger les pièces administratives d'un marché de travaux
Rédiger les pièces écrites : le CCTP travaux
Réglementations thermiques, labels et financements
Réhabilitation du patrimoine bâti et développement durable
Réhabilitation durable
Réhabilitation durable : l'essentiel
Rénovation bbc
Répondre à un appel d'offre dématérialisé
Restauration du patrimoine bâti et développement durable
Sécurité incendie
Urbanisme & climat, vers des "Eco-quartiers"

CATALOGUE **2011**
FORMATIONS

Recevez notre catalogue : 01.56.63.24.00 - infos@groupegepa.com

Siège Social : 29, Bd Raspail 75007 Paris - Tél. 01 53 63 24 00 - Fax. 01 53 63 24 04

Les MAPA sont-ils des sous-marchés ?

Les architectes français sont lourdement touchés par les effets de la crise économique. Ce constat est particulièrement visible pour ceux qui briguent des marchés publics de maîtrise d'œuvre en dessous des seuils européens¹, marchés qui peuvent être passés en "procédure adaptée", c'est-à-dire les MAPA.

Les MAPA sont révélateurs de dérives préoccupantes, tant de la part des maîtres d'ouvrage que des maîtres d'œuvre.

Trop de maîtres d'ouvrage publics méconnaissent les enjeux de la création de notre cadre de vie et donc la spécificité de la maîtrise d'œuvre : dans la croyance erronée que l'ouvrage sera d'autant meilleur que le prix payé au maître d'œuvre sera plus bas, ils se contentent de mettre en concurrence les architectes selon la procédure de l'appel d'offres qui aboutit neuf fois sur dix à choisir le moins disant. Il en résulte un appauvrissement d'une fraction importante des membres de notre profession, ainsi que l'a mis en évidence l'enquête commandée par l'Ordre des architectes. Ceci constitue une anomalie et une injustice grave, non pas seulement en regard du nombre d'années d'études, mais surtout en regard des énormes responsabilités supportées par les architectes tout au long de la conception et de la réalisation des ouvrages, puis pendant plus d'une décennie après la réception.

Conformément à l'article 55 du Code des marchés publics, les offres anormalement basses devraient pourtant faire l'objet,

de la part des maîtres d'ouvrage publics, d'une demande de justification auprès des maîtres d'œuvre qui les ont présentées. Il appartient aux maîtres d'ouvrage de vérifier la pertinence des précisions données.

De plus, la sous-évaluation trompeuse, par les architectes, des prestations à fournir, constitue une faute selon l'article 18 du Code des devoirs professionnels de leur profession.

Mais rien n'y fait : les MAPA, qui constituent près de 80 % des commandes passées aux architectes, continuent d'être attribués à des équipes qui ont présenté des offres anormalement basses, alors que les qualifications demandées aux cotraitants, les prestations à effectuer, les engagements à prendre et les responsabilités à assumer ne cessent d'augmenter d'année en année.

Or ces marchés à procédure adaptée concernent le plus souvent des ouvrages publics de proximité qui vont être mis au service des citoyens : la valeur d'usage de ces équipements est d'ailleurs primordiale dans la réflexion des architectes. Ces ouvrages doivent aussi participer à enrichir le patrimoine construit de nos villes et de nos villages. Comment ces objectifs pourraient-ils être atteints si l'on prive les concepteurs du temps nécessaire à une approche réfléchie et approfondie du projet à créer ?

Pourquoi les maîtres d'ouvrage publics refusent-ils de raisonner sur la vie de ces ouvrages et se focalisent-ils sur le maillon de la chaîne financièrement le plus insignifiant ? Les proportions couramment admises, à savoir 3 % pour le montage et la maîtrise d'ouvrage, 2 % pour la maîtrise d'œuvre, 20 % pour la construction et 75 % pour des décennies d'exploitation mettent pourtant en évidence le faible impact direct du deuxième poste, alors que la réussite et l'économie des deux

postes suivants (qui représentent 95 %) dépendent complètement de la qualité des prestations de maîtrise d'œuvre !

L'intérêt de ce raisonnement en "coût global" est mis en évidence depuis vingt-cinq ans par l'Unfsa (et d'autres acteurs), mais il commence seulement à émerger dans les consciences. Pourquoi certains maîtres d'ouvrage publics y sont-ils rebelles ?

De plus, dans ces chiffres, on n'a pas encore pris en compte l'efficacité économique des activités développées si l'équipement est réussi, ni la satisfaction souhaitée des usagers auxquels il était destiné !

En MAPA, les architectes sont dans une impasse économique : ils doivent être capables de concevoir des bâtiments plus performants (dans toutes les directions) et plus complexes, mais ils ne disposent plus des honoraires à la hauteur des objectifs².

Le risque évident de cette perte des moyens financiers affectés à la maîtrise d'œuvre pour optimiser toutes les qualités des futurs équipements, est de voir se réaliser des ouvrages de moins en moins "réfléchis", voire "médiocres" notamment quand le contexte programmatique ou local rend la conception difficile, c'est-à-dire dans les situations où il faudrait allouer les honoraires les plus élevés.

Notre territoire et les générations futures méritent mieux. ■

Pierre Ponzetto,
architecte DPLG,
président de la commission nationale économie du projet



[2] Les syndicats départementaux d'architectes rassemblés au sein de l'Unfsa, se mobilisent pour tenter de juguler cette spirale baissière des honoraires. Mais sans les consciences réunies des maîtres d'ouvrage et des architectes eux-mêmes, il sera difficile de corriger cette situation néfaste à la qualité de notre cadre de vie.



[1] Pour les collectivités territoriales, le montant maximum des marchés à procédure adaptée est de 193 000 € HT.

Europe Le Forum Européen

des Politiques Architecturales : 10 ans déjà, et des percées notables !

Rappelons que le Forum Européen des Politiques Architecturales (FEPA) fut créé en 2000 par la France, lors de sa précédente présidence de l'UE, suite à une initiative conjointe de la présidence finlandaise et de la France (Ministère de la Culture et de la Communication).

Palais des Beaux-Arts ►
de Bruxelles (BOZAR)



La même année, la France avait aussi fait adopter par les ministres de la culture (puis par le Conseil européen) une Résolution sur la qualité architecturale¹, qui a inspiré de nombreux gouvernements et les divers acteurs concernés dans beaucoup de pays d'Europe, et reste un document de référence. Entre-temps, c'est de nouveau à l'initiative de la France que le Conseil européen a adopté en décembre 2008 des Conclusions sur la contribution de l'architecture au développement durable².

La France, en particulier à travers le Ministère de la Culture et de la Communication, a toujours été un soutien majeur du Forum, de manière plus ou moins active selon les années. En fait, sans son soutien, notamment financier, et malgré les efforts déployés par le CAE (Conseil des architectes d'Europe) le Forum n'aurait sans doute pas survécu, en tout cas il n'aurait pas acquis l'impor-

tance et la reconnaissance dont il jouit désormais.

La principale originalité de ce réseau réside dans le fait que trois catégories d'acteurs, habituellement appelés "piliers", s'y retrouvent régulièrement. Ceci dans un contexte informel, en vue de dépasser les clivages politiques ou administratifs, dans le but de promouvoir l'adoption de politiques architecturales dans les divers pays d'Europe, et leur mise en œuvre, ainsi que l'échange des bonnes pratiques. En outre, un volet important de l'action du Forum vise les institutions européennes, dont l'action, notamment les initiatives législatives et les politiques développées, ont un impact important sur la qualité du cadre de vie bâti.

Depuis 2004, on observe une montée en puissance du Forum, avec une accélération sensible depuis 2007, lors de l'adoption de la Charte de Leipzig pour des villes européennes durables, du fait de la participation de l'EFAP à la réunion informelle des ministres sur le développement et la cohésion territoriale³.

Du 18 au 20 novembre 2010, s'est tenue à Bruxelles une nouvelle conférence du Forum Européen des Politiques Architecturales (FEPA-EFAP), sur le thème "L'architecture comme vecteur de cohésion sociale". Cette conférence était organisée dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne, en lien direct avec l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle était pilotée par une coordination des administrations compétentes dans les différentes régions administratives de Belgique (Communauté française Wallonie-Bruxelles, Flandre et Région de Bruxelles-Capitale), en collaboration avec les organisations professionnelles (Ordre des Architectes, Fédération Royale des Sociétés d'architectes de Belgique).

La conférence s'est déroulée dans le Palais des Beaux-Arts de Bruxelles (BOZAR), une œuvre majeure du début du XX^e siècle du célèbre architecte belge Victor Horta, l'une des grandes références de l'art nouveau. Bruxelles abrite de nombreuses œuvres de l'architecte, notamment le musée de la bande dessinée, mais aussi le musée Horta, dans l'ancienne maison d'habitation de

[1] www.efap-fepa.eu/indexb.php?section=3&s_sect=1&lg=fr&id=1&order=&begin=32

[2] <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2008:319:0013:0014:FR:PDF>

[3] L'auteur de l'article, Alain Sagne, consultant, était le Secrétaire général du CAE de 1991 jusqu'à juin 2010 ; il était le représentant du CAE au sein du Forum, et vice-président de l'EFAP-FEPA Asbl depuis 2008. Il était notamment présent à la réunion ministérielle de Leipzig au titre du Forum, l'une des très rares organisations non gouvernementales invitées à cette réunion. En novembre 2008, il a aussi participé, cette fois au titre du CAE, également impliqué désormais dans les activités intergouvernementales sur le développement urbain au sein de l'Union européenne, à une réunion similaire des ministres de l'UE en charge de ce secteur, qui s'est tenue à Marseille dans le cadre de la présidence française de l'UE.

Voir : www.developpement-durable.gouv.fr/Les-ministres-europeens-du.html

l'architecte, qui attire chaque jour des visiteurs du monde entier, entre autres.

Palais des Beaux-Arts, maison des arts. Immense, mais quasi invisible, surplombant la ville, mais enfouie dans les terres, multiple mais unie, prestigieuse, mais ouverte à tous... C'est ainsi que Victor Horta imagina la première maison de la culture construite en Europe. Et il est vrai que le cadre imposant du lieu fut propice à l'inspiration et à l'élévation des débats.

Au-delà de la qualité du programme et des intervenants, la richesse du contenu de la conférence fut effectivement au rendez-vous. Ce fut sans doute l'une des plus intéressantes conférences du Forum qui ont eu lieu ces dernières années, dans de nombreux pays d'Europe, organisées soit à l'initiative des gouvernements dans le cadre des présidences successives de l'UE, le plus souvent, soit par le Forum lui-même. Tant dans les exposés, les témoignages et les présentations, que lors des débats, la fonction cruciale de l'architecture par rapport à certains enjeux de société majeurs a été largement mise en évidence, dans ses diverses facettes. L'accent a aussi été mis, à nouveau, sur la nécessité de résister à la tendance – encore (trop) souvent répandue – de l'architecture-objet, pour privilégier une approche plus holistique dans la démarche architecturale, plus respectueuse des ressources naturelles et culturelles, afin de tendre vers toujours plus de qualité et de durabilité dans le cadre de vie.

Les participants à la conférence se sont notamment interrogés sur la manière dont la qualité des espaces et des bâtiments publics peut soutenir un projet de société au service de la collectivité. Selon les organisateurs, en donnant forme à notre environnement quotidien, **l'architecture conditionne implicitement les relations entre les individus.** Favoriser la cohésion sociale, en accordant une attention particulière à l'élaboration et à la conception d'espaces accessibles à tous, est l'une des missions essentielles des autorités publiques. Et c'est précisément dans la mise en œuvre de cet enjeu de société que réside la contribution fondamentale de

l'architecture – dans sa capacité à opérer la synthèse entre la complexité d'un contexte, d'un programme et la recherche du bien-être collectif.

Si le rôle social de l'architecture est progressivement reconnu, qu'il s'agisse d'intégration ou de lutte contre l'exclusion, ou plus généralement de qualité de vie, ce n'est malheureusement le cas que pour un nombre encore trop limité de personnes et d'organismes, en particulier parmi les responsables politiques et les décideurs. Or, il semble, en même temps, que la prise de conscience parmi les architectes eux-mêmes de leur propre responsabilité par rapport à la société, et de leur capacité à être des acteurs positifs pour l'amélioration de la vie des gens, puisse encore progresser.

Parmi les interventions, outre celle de Rob Docter⁴, actuel président du Forum, ce furent sans doute celles de Géraldine Brausch, chercheur en philosophie politique, et de Jean-Louis Génard, sociologue belge et directeur de la faculté d'architecture "La Cambre-Horta", qui

[4] Directeur général du Berlage Institute de Rotterdam

ont le plus "remué" les esprits, ainsi que l'exposé de Pierre Hebbelink, architecte à Bruxelles.

Non pas des *deus ex machina*, mais dotés, par leur formation, d'une capacité de synthèse et d'une vision globale grâce auxquelles, à condition qu'ils y prennent garde et qu'ils développent des arguments convaincants, **les architectes ont la possibilité de faire "bouger les choses"**, et de faire évoluer les mentalités, partant peut-être aussi les attitudes, espérons-le. Leur "combat" se veut positif, et s'ils souhaitent "vaincre", c'est pour emporter l'adhésion à la démonstration qu'une conception architecturale qui respecte la prise en compte de tous les éléments sociaux, économiques, écologiques et culturels, et qui intègre la technique y compris dans des approches innovantes, respectueuses du cycle de vie, est toujours préférable à une conception purement économique et technologique de la construction. ■

Alain Sagne, consultant
Public Affairs & Institutional Relations



Les présentations de la conférence seront prochainement disponibles sur le site : www.efapbrussels2010.cfwb.be

Actualité du Forum

En marge de la conférence, s'est aussi tenue une réunion du Comité de pilotage du Forum, ainsi qu'une assemblée générale de l'association EFAP-FEPA Asbl (sans but lucratif) qui sert de support au Forum depuis 2006. Une proposition de modification des statuts a été adoptée à cette occasion, qui implique une 'fusion' entre le Forum, resté informel depuis sa création, et l'association de droit belge, ainsi qu'une ouverture plus grande, le Forum concentrant plus encore ses activités sur la promotion des politiques architecturales en Europe afin, notamment, de ne pas faire doublon avec le CAE. Il est prévu que le Forum conservera en grande partie sa structure initiale originale, qui rassemble trois piliers (gouvernements et collectivités locales, organisations professionnelles et instituts de diffusion de l'architecture) en élargissant au secteur de l'enseignement de l'architecture.

Parmi les activités pilotées par le Forum actuellement signalons le projet "Territoires Convergents", un projet pilote financé par l'Union Européenne (www.convergingterritories.eu/accueil). Le Forum préside aussi la Plate-forme des industries culturelles et créatives (réseau) dans le cadre du Programme Culture de l'Union européenne.

À signaler que, depuis la création du Forum, le lien avec les présidences successives de l'Union européenne a toujours été un élément fort de son action. En effet, c'est un vecteur utile afin de faire progresser les idées et de faire essaimer les politiques architecturales. Au cours des dix dernières années, pas loin d'une dizaine de pays d'Europe ont adopté des politiques, ou sont en voie de le faire.

Agenda

La Hongrie et la Pologne ont d'ores et déjà présenté des éléments de programme préliminaires pour les conférences EFAP qu'ils organisent pendant leurs présidences respectives de l'UE en 2011 dans le cadre du programme officiel de ces présidences. La conférence hongroise, qui aura lieu à Budapest du 3 au 7 mai, aura pour thème central le Danube (l'UE doit prochainement adopter une Stratégie pour le Danube, comme elle l'a déjà fait pour la Mer Baltique). La conférence polonaise, qui se tiendra du 18 au 20 septembre 2011 à Gdansk (Dantzig), ville de Solidarnosc, en collaboration avec les villes voisines de Gdynia (chantiers navals) et Sopot (souvent appelé la "Biarritz polonaise"), aura en principe pour thème central la qualité des espaces publics.

Plus d'informations sur le Forum : www.efap-fepa.eu

Vie syndicale

Compte-rendu du 41^e congrès des architectes

“Les architectes, acteurs de mutation”
C'est sur ce thème que les architectes de l'Unsa se sont réunis à Lyon les 4, 5 et 6 novembre derniers, pour leur 41^e congrès. *Passion Architecture* vous propose ici un compte-rendu des principaux ateliers, débats et table ronde déclinés sur ce sujet.

Jeudi 4 novembre 2010

Après le discours de bienvenue d'**Éric Pierron**, président du SAR (à droite), et de **Philippe Klein**, président de l'Unsa (au centre), **Jean-Jack Queyranne**, président de la région Rhône-Alpes (à gauche), a inauguré officiellement le congrès en s'adressant aux congressistes. Dans

cette allocution, il a évoqué les changements profonds affectant le rôle et le positionnement des architectes. Nouvelles réglementations, économies d'énergie, intégration au paysage, accessibilité... Les architectes sont au cœur de ces défis.



Cité internationale ►
de Lyon : centre
des congrès conçu
par l'architecte
Renzo Piano



© Isabelle Chimardet-Camineau

ATELIER 1 – MUTATIONS TECHNIQUES, ÉNERGÉTIQUES ET ENVIRONNEMENTALES**ÉTANCHÉITÉ À L'AIR ET ISOLATION, UNE RÉPONSE CANADIENNE**

Animateur : Alain Lombard – Société canadienne d'Hypothèques et de Logement

L'intervention d'Alain Lombard, représentant en France de la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement (www.schl.ca), principale agence gouvernementale au Canada dans le domaine de l'habitation, a résumé divers études réalisées au Canada à la fin des années 1970 sur l'importance de l'étanchéité à l'air dans les bâtiments pour en améliorer la consommation énergétique. Cet atelier a également permis de présenter un système canadien innovant d'isolation thermique, acoustique et d'étanchéité à l'air appelé **ICYNENE®** distribué par la société Somari Diffusion (www.somari-diffusion.com) qui exposait pendant le congrès.

ICYNENE® est une mousse expansive écologique, souple et très légère (99 % d'air et 8kg/m³), permettant de rendre les parois étanches aux infiltrations d'air. Grâce à sa structure à cellules ouvertes ICYNENE® "respire". Le produit, qui est certifié en France (avis technique & marquage CE), isole plus de 300 000 bâtiments à travers le monde (www.icynene.fr).

Les congressistes ayant assisté à cette présentation sont venus nombreux nous rencontrer sur le stand de l'importateur avec des questions pertinentes concernant l'étanchéité à l'air, son importance ainsi que les caractéristiques de l'isolant **ICYNENE®** :

"On sait que l'air intérieur est nettement plus pollué que l'air extérieur, comment concilier la nécessité d'aérer un bâtiment avec l'étanchéité ?" Les Canadiens imposent dans leurs normes d'ajouter une ventilation double-flux car leurs maisons sont généralement très étanches. D'autre part, les murs en ossature bois doivent respirer et ceux-ci comportent généralement sous le parement extérieur une membrane pare-pluie en tissu perméable à la vapeur d'eau.

"Vous prétendez que la mousse isolante ICYNENE® est un produit écologique, comment est-ce possible ?" D'abord, le produit ne contient que 1 % de matière, ensuite il ne dégage aucun composé nocif pour la santé et sa "fabrication" se fait sur chantier ce qui implique que l'empreinte carbone du transport de matière première est très réduite. En cas de feu, ICYNENE® est auto-extinguible, ne propage pas la flamme et ne coule pas.

"Nous sommes extrêmement satisfaits de notre présence à ce congrès car elle a montré l'intérêt et la curiosité des architectes pour les techniques d'isolation développées dans d'autres pays comme le Canada. Nous avons recueilli une quarantaine d'excellents contacts qui, nous l'espérons, se transformeront en prescripteurs du produit ICYNENE®." ■



▲ Alain Lombard

**BÉTON ET NOUVELLES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS : ILLUSTRATIONS AU TRAVERS DE PLUSIEURS RÉALISATIONS D'ARCHITECTE**

Animateur : Cimbéton

Samuel Neves de l'agence SCAU a présenté deux bâtiments en bois et béton, aux performances thermiques remarquables.

Dans le cas du lycée Kyoto, à Poitiers, les dirigeants de la région avaient envisagé un bâtiment tout en bois. Parallèlement, un des objectifs majeurs du projet était de réaliser un équipement à zéro énergie fossile ; un choix incompatible avec un rafraîchissement actif des locaux. Pour cette raison, et pour atteindre un confort d'été maximum, les architectes ont opté pour une structure en béton. Son omniprésence à l'intérieur

du bâtiment, sous forme de voile et de dalle, fait jouer à son maximum l'inertie thermique du béton. Ce choix qui a nécessité de la pédagogie de la part des architectes auprès de la maîtrise d'ouvrage, des visiteurs et des riverains, a participé à la limitation des consommations énergétiques du bâtiment, soit 5 kWh/m²/an d'énergie fossile pour la chaleur et 2 kWh/m²/an d'énergie fossile pour l'électricité.

Le deuxième projet est le lycée des Métiers à Bergerac. Dans ce cas également, la région souhaitait utiliser du bois, et envisageait pour un édifice à énergie

positive. Or, pour l'ensemble des bâtiments nécessitant une forte inertie thermique, c'est à nouveau une structure béton qui a été choisie par les architectes, avec néanmoins une partie de planchers collaborant béton et bois.

Les deux édifices ont pu atteindre les performances thermiques initialement fixées par la maîtrise d'ouvrage, grâce à une isolation thermique extérieure performante, qui a été en partie habillée d'une vêtiture bois. Dans ces deux projets, la forte expressivité du béton apparent a été conservée dans un souci de vérité des matériaux mis en œuvre. ■



▲ Samuel Neves



▲ Luc Fialletout

ATELIER 2 - MUTATIONS DES EXERCICES ET PRATIQUES

LES ÉTAPES CLÉS D'UNE CARRIÈRE D'ARCHITECTE

Animateur : Luc Fialletout, directeur général adjoint d'Interfimo et Didier Chinardet, représentant de l'Unsfa au Conseil de Surveillance d'Interfimo

Entre l'Unsfa et Interfimo, les liens remontent à plus de 40 ans. L'Unsfa est l'un des fondateurs de cet organisme financier attaché à la banque LCL.

Le challenge consistait à intéresser les architectes aux étapes clés d'une carrière libérale du point de vue financier.

Voici les points qui ont été abordés :

- **Créer, reprendre ou s'associer** : plan d'affaires, choix du statut social et fiscal, valeur financière des fonds et parts sociales
- **Louer ou acheter ses locaux** : techniques de financement, montages juridiques, options fiscales
- **Poursuivre sa croissance** : regroupements, affiliation ; croissance externe, intégration d'associés

- Valoriser son patrimoine professionnel : refinancements du professionnel au privé, transmission anticipée et collaboration avec l'acheteur.

Ces sujets ont été abordés avec l'ambition de démontrer aux architectes que les solutions sont variables, qu'elles peuvent être complètement adaptées à chaque cas et que sur le plan fiscal elles peuvent être très gagnantes... Faut-il prendre le temps d'exposer ses contraintes à ceux qui maîtrisent les techniques financières, comme Interfimo ?

Les débats se sont poursuivis sur le stand Interfimo avec la question posée par plusieurs architectes sur la valori-

sation de la clientèle et/ou des parts de la société.

La préconisation d'Interfimo est claire : valoriser le cabinet par la prise en compte de la valeur de rendement (c'est-à-dire la mise en évidence de la capacité maximale d'endettement du cabinet après juste rémunération du travail).

Interfimo est en mesure de conduire cette étude pour tout type de cabinet. Afin de faciliter la relation entre les architectes et Interfimo, un lien dynamique entre les sites Internet de l'Unsfa et d'Interfimo va être créé et des ateliers seront organisés au siège de l'Unsfa et en région sur demande des architectes. ■



▲ Didier Chinardet

Vendredi 5 novembre 2010



▲ Didier Prost

GRAND ATELIER - UNE PROFESSION EN MUTATION

Animateur : Didier Prost ; intervenants : Albert Dubler, architecte à Strasbourg, vice-président de l'UIA ; Pascal Gontier et Christian Bougeard, architectes à Paris ; Philip Ridgway, architecte à Versailles ; Yves Chantereau, architecte à Stockholm
Rapporteurs : Emmanuel Petit et Alain Masson

Les thèmes traités se structurent entre deux pôles : le développement durable et l'organisation des entreprises d'architecture.

Développement durable

- l'**Union européenne**, un monde responsable par dessin,
- la **Directive services**, un partage par le marché libéral,
- la **Responsabilité Sociale Environnementale (RSE)** des entreprises d'architecture où la RSE n'est pas une plus-value ?

Entreprises d'architecture

- la **compétence des architectes**, au concret, sur le développement durable,
- les **rapports avec les BET**, les compétences réciproques restent à évaluer,
- les **réseaux**, capables d'offrir les compétences aux architectes dans la spécificité de chaque commande.

Avec ces thèmes, un débat a permis de croiser les différentes expériences des agences d'architecture avec les conditions

d'exercice des intervenants en France, Suisse, Suède et Angleterre.

Devant les enjeux éthiques et techniques, les réseaux dessinent une vraie piste pour tous !

En nous, existent les potentiels, une évaluation des réseaux coopératifs adaptés aux modes de la commande courante qui pourrait esquisser des pistes rassemblant les architectes.

Même, et encore là, Seul le doute est salutaire ! ■



▲ Albert Dubler



▲ Pascal Gontier



▲ Christian Bougeard



▲ Philip Ridgway



▲ Yves Chantereau



CONFÉRENCE-DÉBAT : "LA PLACE DE L'ARCHITECTE DANS UN MONDE EN MUTATION"

Animateur : Philippe Klein – Intervenants : Francis Soler, Grand Prix National d'Architecture 1990 ; Philippe Reach et Joseph Rigot – Rapporteurs : Isabelle Dumas-Barnoud / Jean-Michel Dresse

Un congrès de l'Unsa est toujours un lieu de débats et pour ce 41^e congrès nous avons invité Francis Soler, acteur à divers titres de l'exercice du métier d'architecte : consultant à la MIQCP, enseignant à Berlin, il a également été chargé par Jean-Louis Borloo, conjointement avec Claude Vasconi, Rudy Ricciotti et Julien Rousseau, d'une réflexion sur l'avenir de la profession. Philippe Klein animait ce débat, riche et passionnant, auquel participaient également deux jeunes confrères lyonnais, Philippe Reach et Joseph Rigot. En voici les points forts.

Qu'en est-il du rapport demandé par Jean-Louis Borloo ?

Francis Soler nous a relaté avec quels passion et enthousiasme l'équipe a travaillé et remis son rapport au MEEDDM (aujourd'hui MEDDTL)*, malheureusement celui-ci n'a pas été publié à ce jour.

La "ville durable" : Quelles sont ses limites, quelles dispositions prendre pour la créer, et avec quelles structures ? Mais également au travers de l'enseignement, comment transmettre cette notion de "ville durable" aux nouvelles générations ?

La réponse proposée est de changer de Ministère de tutelle, passer de la "Culture" au MEDDTL où il y a des moyens et de la volonté. Il est indispensable que la place des architectes soit là où les actions se font.

La transmission de la "ville durable" passe obligatoirement par la formation initiale. Plusieurs pistes se complètent pour répondre à cette problématique, parmi lesquelles la création d'un Institut d'architecture avancée, indépendant du ministère de tutelle, organisme d'experts qui conseillerait et superviserait la qualité de l'enseignement. Cette "Chambre des synthèses" veillerait à éclairer les propos

[*] MEEDDM : ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
MEDDTL : ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

sur le développement durable et se fixerait sur trois lieux de référence : Paris, Grenoble et Toulouse.

La durée et la typologie des études, les échanges furent nombreux avec la salle sur le thème récurrent des moyens, avantages et faiblesses de notre système. Ce qui marqua les esprits, ce fut le comparatif, signe du peu de reconnaissance sociale de notre profession : le budget pour la formation initiale d'un architecte est de 8 000 €/an ; pour un ingénieur il est du double et atteint 30 000 €/an à l'école des Ponts et Chaussées.

Les architectes, leur place, leur rapport à l'usage, leur rapport aux autres intervenants dans l'acte de bâtir ?

Les architectes sont des gens de synthèse : fonctionnelle, géographique, politique, économique, alors que les ingénieurs sont aspirés par la complexité technologique. Être très performant sur tout le spectre de nos compétences est le seul moyen de nous en sortir.

L'architecture est faite par tous : les "stars" qui sont les "locomotives", mais aussi les architectes de proximité pour l'architecture domestique, des architectes locaux pour les équipements publics.

Il est indispensable de former des architectes qui soient également détenteurs de vraies compétences techniques.

Pour Francis Soler, nous sommes manipulés par un système d'ingénierie et d'entreprises, en particulier dans l'exploitation mercantile du développement durable, tout comme par la position de l'État avec l'ambiguïté des PPP où les maîtres d'ouvrage détenteurs des deniers publics se retrouveront à gérer des ruines après plusieurs décennies.

Une conclusion d'optimisme de Francis Soler pour clore ce débat :

Nous devons être optimistes car nous ne pouvons pas rester dans la plasticité, on attend de nous des raisons d'agir, des actes fondés sur le respect des exigences du développement durable.

La préoccupation mondiale actuelle sur la protection de la planète est pour nous un tremplin dont on doit profiter pour modifier nos attitudes mais aussi nos écritures.

Passons à l'action !

Merci à Francis Soler pour cette participation qui a certainement chahuté quelques participants et parfois nos propres idées, mais par son parler juste, sans emphase ni langue de bois, il nous a permis de nous regarder dans le miroir sans complaisance, ce qui nous aidera à l'Unsa, par l'approbation et la participation active des confrères, à renforcer nos positions tant en communication que vis-à-vis des pouvoirs publics. ■



▲ Philippe Klein



▲ Francis Soler



▲ Philippe Reach



▲ Joseph Rigot



“L'ARCHITECTE, ACTEUR DE MUTATIONS” - NOUVELLES ATTENTES, RÈGLES ET ENJEUX ; MUTATIONS DES TERRITOIRES ; MUTATIONS DU BÂTI EXISTANT

Animateur : Régis Chaumont – Intervenants : Benoît Leclair, Effinergie, vice-président “énergie-climat” région Rhône-Alpes ; Philippe Madec, architecte urbaniste ; Martin Chenot, directeur de l'École d'Architecture de Saint-Etienne ; Bernard Devert, président de la Fédération Habitat et Humanisme ; Michel Havard, président de l'Association HQE – Rapporteurs : Dominique Petit - Bruno Goyeneche - Frédéric Marion



▲ Régis Chaumont



▲ Benoît Leclair



▲ Philippe Madec



▲ Martin Chenot



▲ Bernard Devert



▲ Michel Havard

Constat

Avec en France un million d'enfants mal logés et 15 millions en Europe, on doit parler non pas de crise immobilière mais de crise de l'accessibilité au logement. Ce “mal logement” est d'autant plus mal vécu qu'il agit comme marqueur social, par exemple avec la ségrégation territoriale. La société et son individualisme (travail, loisirs, consommation...) semblent impuissants à y faire face, la décrédibilisation des discours renforçant les doutes sur son système. Peur du changement ? Oui mais pas seulement : l'extrême complexité du monde conduit à un attentisme dans la décision et dans l'action. Au final l'inertie est avant tout politique, malgré les volontés affichées. Contraintes aggravantes : avec un renouvellement de 1 % par an de son parc immobilier, la ville de demain est condamnée à être celle d'aujourd'hui pour au moins 100 ans... Plus encore si on considère

que chaque nouvelle construction, malgré des normes de plus en plus sévères, est déjà obsolète en regard de normes à venir. Crise sociale, morale, énergétique, financière, environnementale... : la mutation du monde est inéluctable ; celle des architectes également.

Actions

Cette mutation sera d'abord celle des esprits et celle des modes de vie. L'architecture a justement pour objet d'accompagner l'évolution de ces modes de vie, de leur donner forme et sens. Pour y parvenir, la technique est nécessaire mais non suffisante : qualité environnementale et technique n'ont jamais produit à elles seules de l'architecture ; de même, une somme de bâtiments HQE n'a jamais fait un territoire HQE. Sur ce point, le rural ne peut plus être en opposition à la ville, mais le complémentaire.

La ville aussi doit retrouver une véritable mixité urbaine, sociale et d'usage. L'architecte par sa capacité au projet, à la vision, à la synthèse, et avec ses capacités d'adaptation et de communication, devrait être un acteur essentiel de cette mutation.

Limites

Les discours politiques (Nicolas Sarkozy en 2007 à la Cité de l'architecture) ne se traduisent ni en faits, ni en textes : dans les lois Grenelle, les mots culture (au sens culturel) et architecture ne sont pas cités une seule fois. Ne pas les utiliser, c'est limiter toute portée historique et sociale de ce texte. L'architecture reste oubliée : elle est pourtant seule à pouvoir donner un souffle spirituel, susciter l'émotion. Car il n'y aura de mutation réussie sans la résolution de la question symbolique. ■



- 1 et 2 : visite de Lyon Confluences
- 3 : Dominique Errard du Moniteur, à côté d'Isabelle Chinardet-Cantineau
- 4 : Patrick Coulombel, président de la Fondation Architectes de l'urgence
- 5 : Anne-Sophie Perrissin-Fabert, directrice de l'Association HQE
- 6 : Jean-François Allard, directeur général de la Maf
- 7 : Lionel Dunet, président du CNOA
- 8 : Pierre Judde de l'Agence Vu'
- 9 : Dominique Riquier-Sauvage, présidente d'honneur de l'Unfsa, venue représentée l'UNAPL, et François Rouanet
- 10 : Jean Gautier, ancien directeur de l'Architecture
- 11 : Gilles Bula, adjoint au maire de Lyon délégué à l'aménagement et à la qualité de la ville ; Eric Pierron, président du SAR et Philippe Klein



10^e Prix du projet citoyen

Prix du
PROJET
CITOYEN

Vie syndicale

L'ÉCOL'EAU, projet lauréat

Le projet lauréat 2010

"Groupe scolaire : L'ÉCOL'EAU"

à La Chevallerai (44)

Maître d'ouvrage : commune
de La Chevallerai

Maître d'usage : les usagers de l'école :
habitants et parents d'élèves, personnels
enseignants, élèves

Architectes : Bruno Belenfant
et Loïc Daubas, (Nozay - 44)

En décidant, avec un groupe de parents, la réouverture (après 30 ans de fermeture) de l'école publique de la commune de La Chevallerai, Daniel Boistuaud, alors maire, décide avant tout de construire pour les enfants de sa commune.

Ce souhait devait résonner à tous les niveaux : construire pour que les enfants se sentent bien dans leur classe – compte tenu des nombreuses heures qu'ils auront à y vivre – construire une école pour que les enfants se sentent bien au sein de la commune, construire une école pour que les enfants se sentent dans leur environnement et qu'ils aient envie de le comprendre.

C'est donc en partenariat avec le comité de pilotage que nous avons conçu cette école, avec comme point de mire l'intérêt des enfants. D'un point de vue symbolique, la disposition des bâtiments permet indistinctement l'accueil des enfants de l'école publique et de l'école privée (située de l'autre côté de la place), par son positionnement au centre de l'ancienne parcelle agricole. Trois espaces se dessinent, l'espace ouvert vers le public, correspondant à l'entrée, une cour, le potager, la butte de terre. Ensuite vient l'espace du savoir, auquel on accède par ses coursives couvertes, à l'abri des espaces publics, chaque classe s'ouvre sur l'espace intime du jeu, bordé par des chênes centenaires dont la cime est visible depuis les hautes fenêtres, et dont le clocher reste le seul élément renvoyant à l'appartenance de la commune.

Le Jury du Prix du projet citoyen 2010 a récompensé le projet de création de L'ÉCOL'EAU pour la cohérence générale du dossier et du projet, son approche concertée, à la fois modeste et ambitieuse. Pour sa pratique concrète et humaine du développement durable. Pour une certaine authenticité, une ouverture assumée vers les autres, enseignants, parents, habitants, enfants.



◀ Le prix 2010 a été remis au nom de l'Unfsa par Jean Gautier, Directeur chargé de l'Architecture au Ministère de la Culture et de la Communication.

"Par cette réalisation, nous souhaitons participer au débat de société autour du développement durable, de l'écologie et de l'architecture.

Sur la place de l'architecture et son expression propre quand elle essaie de prendre en compte les questions liées à l'environnement : qu'elle soit lue, vécue, questionnée par tous les usagers, pour tous les usagers, pour ce qu'elle est et ce qu'elle renvoie.

L'implication de nombreux intervenants à toutes les phases du projet nous a permis de dépasser l'acte solitaire de concevoir, pour l'insérer dans le tissu social d'un territoire.

Nous avons partagé ce projet avec le plus d'interlocuteurs, sans avoir peur de confronter nos idées. Il était primordial de faire comprendre, principalement aux enfants qui vont habiter cette école, comment nous pouvons tous agir pour notre planète."

Ainsi s'expriment les lauréats dans leur dossier de candidature.

Le Jury a récompensé leur véritable engagement architectural auprès des enfants : direct, pratique, visuel, tactile ; un engagement sans condescendance, sans paternalisme "pour que l'école bavarde avec ses écoliers".

Le Jury a récompensé la vision d'une société proche, abordable, qui sous-tend ce projet ; une vision du développement durable comme intégrante de la citoyenneté.

Dominique Jouffroy,

architecte, responsable du Prix du projet citoyen,
responsable IGBE-La Vi[[l]e Meilleure





© Jean-Dominique Billaud - Nautilus



© Agence Vu - Philippe Brault



© Agence Vu - Philippe Brault



© Agence Vu - Philippe Brault

(1) Façade sud ▲ de l'école ; (2) Alcôve d'une classe élémentaire ouverte sur l'espace intime extérieur ; (3) Potagers gérés par les enseignants et les enfants ouverts sur l'espace public ; (4) Jeux d'enfants sous le préau renvoyant à l'arborescence des chênes centenaires

Nous avons voulu une école qui bavarde avec ses écoliers, qu'elle "cause" sans fard et prétention.

- C'est pourquoi, l'entrée de l'école se fait sous un préau constitué de panneaux photovoltaïques protégeant le silo à bois de la chaufferie.

[1] Mme Elizabeth Cruaud, maire actuelle de La Chevallerais ; Philippe Dufossé, adjoint à l'urbanisme ; l'atelier Belenfant & Daubas associé à LA TERRE FERME (Laurence Robert et Sébastien Argant) paysagistes ; Soning (Jean Charles Maillard) ingénieur fluide ; Alfred Fiel, économiste ; Itac (Laurent Dagouret) acousticien.

- C'est pourquoi, les murs de refends sont constitués de 10 000 blocs de terre comprimée (BTC), utilisant plus de 75 tonnes de terre issue des fondations,
- C'est pourquoi le toit de l'école est végétalisé et les murs sont entourés de fossés (noues) pour gérer les eaux de pluies. C'est pourquoi les classes maternelles, primaires et salle de motricité sont séparées par des coursives couvertes, limitant les espaces à chauffer.

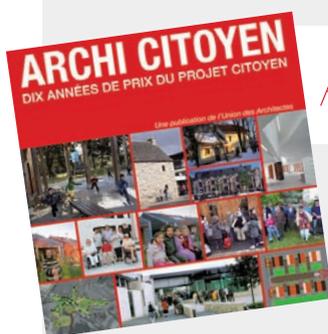
Nous avons voulu aussi une école qui permette aux enfants de ne pas être malades au contact des matériaux et de l'air respiré dans leur classe, les matériaux ont été choisis pour leur faible présence en colle et leur faible COV.

Enfin, cette école devait exister aux yeux de tous, les enfants et les instituteurs bien sûr, mais aussi tous les acteurs de la commune. L'énergie portée par le groupe de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre¹ a été décuplée par toutes les actions menées pour et autour de cette école, nous permettant de dépasser l'acte solitaire de concevoir pour l'insérer dans le tissu social d'un territoire :

- commissions de concertations (élus, associations de parents d'élèves, associations BRUDED) lors des phases de conception ;
- intervention d'une association de la commune pour le boisement le long du canal de Nantes à Brest d'arbres adaptés à la production de bois déchiquetés alimentant la chaudière bois de l'école ;
- intervention d'une association d'insertion par le travail pour la réalisation des briques de terre crue ;
- implications des enfants, futurs usagers, pendant les phases de conception et de chantier avec notamment l'intervention d'un plesseur professionnel pour retravailler les haies formant les limites naturelles de la cour.

Nous avons transformé le projet sur le papier en une école publique, porteuse d'un message pour toute une communauté. ■

Loïc Daubas,
architecte



ARCHI CITOYEN Dix années de Prix du projet citoyen

À l'occasion de 10 ans de Prix du projet citoyen, l'Unsfa a décidé d'éditer un livre anniversaire. Il retrace l'histoire de 15 projets lauréats du Jury, ou mentionnés, pour leurs qualités et la pertinence des démarches ayant présidé à leur élaboration...

10 ans d'un Prix du projet citoyen qui nous parlent de quoi ?

D'aventures humaines, d'expériences dans lesquelles se mêlent maîtres d'ouvrage, architectes et maîtres d'usage, dans un jeu de rôle non figé, toujours mobile et changeant.

D'aventures étonnantes qui sont autant d'expérimentations sincères.

Mais qu'est-ce qui unit ces 15 projets lauréats ou mentionnés ?

Peut-être l'idée d'empathie. S'ouvrir à la compréhension de l'autre, voici peut-être l'une des clés. L'autre : son commanditaire, mais aussi l'autre : celui qui vit autour, qui utilise, qui habite...

S'ouvrir à la compréhension de l'autre, sans perdre son identité à soi, et sans

perdre son talent de créateur : c'est sans doute une attitude nécessaire pour les acteurs du projet, et une attitude professionnelle indispensable pour l'architecte. Comme le disent les architectes lauréats de cette année 2010 : "dépasser l'acte solitaire de concevoir, pour l'insérer dans le tissu social d'un territoire".

C'est aussi en cela que la "création architecturale (...) est d'intérêt public". La loi

sur l'architecture parle de la "création architecturale, de la qualité des constructions, de leur insertion harmonieuse". La loi ne dit pas que l'architecture est d'intérêt public : elle ne sanctuarise pas le résultat, elle appelle à une démarche subtile, ouverte, vivante, sans cesse renouvelée.

La création architecturale suppose cette démarche d'expérimentations. Expérimentations sociales, constructives et techniques, esthétiques.

Car le travail d'architecture se trouve aux carrefours : de la théorie et de la mise en œuvre, de l'intellect et de la sensibilité, de la pensée et de l'action.

Ces dimensions de "l'indéfinition de l'architecture", dont nous parle Philippe Madec dans son récent livre *L'indéfinition de l'architecture, un appel* (aux éditions de La Villette).

Alors ce prix depuis 2001, il a fait son chemin, il a récompensé dix lauréats et cinq mentionnés, il a montré que dans toute la France, des équipes très diverses et créatives ont su assumer leur mission et améliorer les conditions de vie - travailler, habiter, évoluer ensemble - dans un espace désiré et non subi, un environnement à haute qualité humaine.

Le livre, c'est quoi ?

C'est un format 210 x 210 mm de 96 pages sur papier recyclé, édité par Éditions PC avec le soutien de nos partenaires Aldes, CimBéton, Orange, Qualitel, Saint-Gobain et VU'architecture : qu'ils soient ici vivement remerciés pour leur engagement auprès des architectes. C'est un ouvrage soigné destiné à un lectorat large : maîtres d'ouvrage, associations d'usagers, grand public intéressé par les expériences de concertation, étudiants et architectes bien sûr... Ce n'est pas un livre sur les seuls architectes, ou un catalogue de produits architecturaux. C'est un livre différent, qui recherche toujours l'équilibre des démarches, entre les trois acteurs du projet qu'il décrit : commanditaires, architectes et usagers. C'est un livre qui dépasse les postures habituelles et contribue à défricher des nouvelles pratiques, les traditions à venir de l'architecture.

Il est composé de deux grandes parties : 1/ L'une présente le Prix, son contexte, ses démarches, ses raisons profondes, les témoignages de membres du jury...

2/ L'autre expose les dix prix et cinq mentions, et les diverses expériences menées qui touchent à l'architecture, l'urbanisme et la programmation ou le paysage. Avec des interviews, des textes de fond, des illustrations.

Le livre sera disponible en librairie au tarif de 30 € début 2011. N'hésitez pas à l'offrir autour de vous, à vos amis, vos partenaires professionnels...

Il porte une part de nos convictions communes. Il est aussi, grâce à votre soutien, un encouragement pour nos actions. Avec ce livre, l'Unsfa exprime sa volonté d'être une force d'expérimentations pour concevoir l'architecture et faire la ville.

Le livre, quel contenu ?

Le livre des 10 ans du Prix du projet citoyen c'est un bilan d'étape, un bilan dynamique qui projette nos réflexions communes dans l'avenir.

Dix années du Prix du projet citoyen, c'est une tranche de nos vies, de nos combats, de nos convictions qui s'expose, pour nous aider à construire demain.

En découvrant ce livre, comment ne pas être frappés par les profondes correspondances entre l'idée du Prix, le travail des lauréats dans leur époque, et les combats prospectifs de l'Unsfa.

Regardons... et projetons-nous !

Ce n'est pas par un hasard si ce prix est né en 2001, après le vote en 2000 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU). C'est aussi l'écoute des enjeux politiques du moment qui a conduit Dominique Riquier-Sauvage, présidente de l'Unsfa de 1997 à 2001, à choisir d'afficher la devise "l'Architecte aux côtés du Citoyen" en 2001 année de la citoyenneté.

Ce n'est pas par hasard non plus si, au cours d'un Conseil National de l'Unsfa mémorable, la notion de maîtrise d'usage est évoquée lors des débats, et si, sur proposition de François Pélegrin, la création du Prix du projet citoyen est décidée séance tenante.

2000-2010

Dix ans... mais quelle décennie ! qui a su inventer une chaîne législative de textes et de droits qui rénovent l'idée de

citoyenneté : solidarité urbaine, droit des malades, égalité des chances devant le handicap, droit opposable au logement, respect des générations futures à travers les démarches environnementales...

En phase avec cette dynamique, le Prix créé par l'Unsfa démontre l'actualité du projet architectural comme lieu privilégié de l'expérimentation, ancrée dans son temps. Le Prix met en évidence l'immersion des architectes dans leur époque.

Avec ce livre, l'Union des Architectes, force de proposition, se vit comme une organisation qui ne sépare pas l'architecture produite de la fonction de l'architecte, et des valeurs humanistes, de l'éthique, de l'empathie, nécessaires à l'architecte et qui sont constitutives du projet architectural.

Pour l'Union des Architectes, le projet architectural, ouvert, est un partenaire nécessaire de la démocratie ; il est au cœur du lien social.

L'Union des Architectes, c'est un syndicat d'expression libre, non aligné, tourné vers l'intelligence et témoin de la complexité de notre temps, un syndicat qui affronte cette complexité sans être effrayé, conscient que la création architecturale est multiple dans ses composantes, et conscient que l'engagement est notre seule possibilité d'avenir.

Qui lit ce livre comprend la correspondance qu'exprime le Prix du projet citoyen, entre les thèmes citoyens portés par la société, et le sens profond de notre engagement syndical. ■

Lyon – Jeudi 4 novembre 2010

Dominique Jouffroy,

architecte,

responsable du Prix du projet citoyen,

responsable IGBE-La Vi[[le] Meilleure





NOS CERTIFICATIONS APPORTENT LA PREUVE DE LA QUALITÉ TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES LOGEMENTS

HABITAT NEUF



| environnement

| acoustique

| thermique

| santé des occupants

| maîtrise des charges

| accessibilité...

HABITAT EXISTANT



Faire progresser la qualité de l'habitat par la certification

Les certifications de l'habitat neufs sont délivrées par CERQUAL.

Les certifications de l'habitat existant sont délivrées par CERQUAL PATRIMOINE.



GRUPE
QUALITEL
QUALITÉ LOGEMENT

Siège social 136, boulevard Saint-Germain 75006 Paris
Tél. 01 42 34 53 00 Fax 01 40 46 93 76 Web www.cerqual.fr

Bonnes fêtes à tous !

Lettre au Père Noël

Cher Père Noël,

Cela fait bien longtemps que je ne t'ai écrit, mais cette année est particulière : au seuil d'une reprise tant attendue, la profession est sur une crête et nous espérons qu'elle basculera sur le versant ensoleillé de la relance et non dans l'obscur côté sans fond qui a malheureusement déjà avalé les plus fragiles.

C'est pourquoi, je sollicite ton aide et me réjouis déjà des cadeaux que tu pourrais nous apporter, et que je partagerais avec tous mes confrères architectes.

Voici donc ma liste :

- une nouvelle "réglementation incendie" qui viendrait se substituer (et non s'ajouter comme souvent) à l'actuelle et qui tiendrait en 10 pages ;
- une vraie réforme du permis de construire qui serait surtout une simplification pour les architectes et pas seulement pour les services de l'État ;
- une "réglementation accessibilité" identique pour l'ensemble des bâtiments ;
- des transcriptions simples et précises pour faire du "Grenelle 2", un objectif durable ;
- des associations qui abandonnent leurs recours ;
- des rémunérations à la hauteur du temps passé et des responsabilités assumées ;
- des partenaires qui s'investissent autant que nous dans les projets ;
- des maîtres d'ouvrage moins versatiles et hésitants ou qui acceptent de nous en payer les conséquences ;
- des confrères vraiment fraternels ;
- des entreprises qualifiées ;
- des chantiers sans retard...

Bon, je préfère limiter ma liste pour ne pas être trop déçu et je prépare une grosse chaussette au pied du sapin.

On peut toujours croire au Père Noël !!!

Marc Seifert

Président du Club Prescrire

- 1 et 2) Soirée Prescrire ► du 05 novembre 2011
- 3) Les membres du Club Prescrire ont répondu présents lors du 41^e congrès de l'Unifa à Lyon
- 4) Entretien de la Prescription du 25 janvier 2011 : Centre Hospitalier de Niort - Pôle Femme-Mère-Enfant (maîtrise d'ouvrage : Centre Hospitalier de Niort ; architecte : Rémy Butler, Agence Butler, Paris)



Club Prescrire

**L'espace dialogue et rencontre
Architectes - Industriels**

►►► Le Club Prescrire en bref

Créé il y a 20 ans à l'initiative de l'Unifa, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription.

Ses rencontres professionnelles, événementielles ou institutionnelles ont pour objectif de favoriser et développer les échanges.

Veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte.

Mise en avant des nouveautés, des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel. ◀◀◀

Contacts

Sophie Daga
Chargée de projets

Ruth Mnamani
Responsable Administrative

29 bd Raspail, 75007 Paris

Tél. : 01 40 26 04 04

Fax : 01 40 26 04 05

clubprescrire@clubprescrire.com

www.clubprescrire.com



SOLUTIONS INNOVANTES POUR LA CONSTRUCTION :
RÉNOVATION, PROTECTION, DÉCORATION, ASSEMBLAGE,
CONNEXION...

Jean-Louis OZSVATH
E-mail : espace-prescrire@mmm.com
Tél. : 01 30 31 64 90
Site Internet : www.3m.fr/construction



FABRICANT DE CARRELAGE EN GRÈS CÉRAME
"MADE IN ITALY" POUR SOLS ET MURS

Alain NOËL
E-mail : caesar.france@wanadoo.fr
Tél. : 04 78 14 56 66
Site Internet : www.caesar.it/fr



SYSTÈMES DE CHAUFFAGE PAR LE SOL AYANT
POUR MISSION, AU NIVEAU DE TOUTE L'ENTREPRISE,
DE CRÉER LE "CONFORT SUR MESURE"

Jean-Noël MAHÉ
E-mail : france@eurotherm.info
Tél. : 02 40 36 27 01
Site Internet : www.eurotherm.info



FABRICANT DE PLAQUES DE GYPSE RENFORCÉ
PAR FIBRES ET DE PLAQUES À BASE CIMENT

Philippe RÉMY
E-mail : philippe.remy@xella.com
Tél. : 01 47 16 92 96 / Port. : 06 22 44 36 07
Site Internet : www.fermacell.fr



SYSTÈMES INNOVANTS POUR PORTES, FENÊTRES
ET TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

Bruno MONCELET
E-mail : b.moncelet@geze.fr
Tél. : 01 60 62 60 96
Site Internet : www.geze.fr



SPÉCIALISTE DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE
ET DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION POUR
LE RÉSIDENTIEL ET LE TERTIAIRE

Jacky DUBUC
E-mail : jackydubuc@hager.fr
Port. : 06 14 64 54 82
Site Internet : www.hager.fr



CONCEPTEUR, FABRICANT ET DISTRIBUTEUR DE
CLOISONS AMOVIBLES AMÉNAGEMENT PERSONNALISÉ
DE TOUTS LES ESPACES EN SECTEURS TERTIAIRES
COMME INDUSTRIELS

Sandrine SONNIER
E-mail : ssonnier@hoyez.com
Tél. : 03 28 55 11 45
Site Internet : www.hoyez.com



LEADER MONDIAL DE DALLES DE MOQUETTES POUR
L'UNIVERS PROFESSIONNEL

Patricia VALIRON
E-mail : patricia.valiron@interfaceflor.eu
Port. : 06 23 06 00 75
Site Internet : www.interfaceflor.fr

SYSTÈMES DE CHAUFFAGE
PAR LE SOL AYANT POUR
MISSION, AU NIVEAU
DE TOUTE L'ENTREPRISE,
DE CRÉER LE "CONFORT
SUR MESURE"



Trophée de
l'innovation pour le
système écologique
le plus avancé
obtenu lors du salon
de novembre 2010
à Nantes.



Jean-Noël Mahé
DIRECTEUR GÉNÉRAL EURO THERM FRANCE

E-mail : france@eurotherm.info
Tél. : 02 40 36 27 01
Site internet : www.eurotherm.info

La nature à domicile. Le système écologique.
L'éco-habitat a désormais son plancher chauffant en fibre de bois.

La production des panneaux isolants du plancher chauffant ECO-PLUS est réalisée à partir de bois provenant des rebuts de scieries, composés des résidus de bois de conifère. Ce bois se trouve spécifiquement dans les forêts suisses, ce qui garantit la non-utilisation de traitement chimique. Le collage des plaques est réalisé grâce à des liants hydrogènes comportant leur propre adhésif : le "lignite de bois".

La plaque isolante ECOPLUS, grâce au bois comme matière première, a un excellent coefficient d'isolation thermique et acoustique.

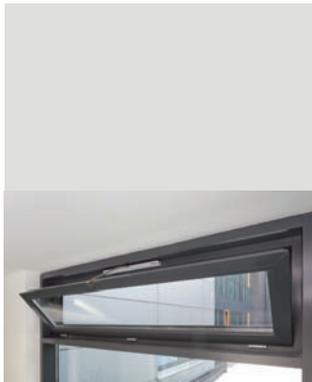
Ses caractéristiques ont permis au système ECO-PLUS de remporter, lors du salon de l'Habitat Sain et des Énergies renouvelables de Nantes en 2010, le **trophée du meilleur matériel écologique** présenté, exemple d'innovation conjugué à un éco-soutien et une qualité environnementale. De plus, il a été attribué au panneau ECOPLUS, la célèbre marque de qualité Natureplus, marque utilisée par WWF pour promouvoir les matériaux de construction éco-soutien.

SYSTÈMES INNOVANTS
POUR PORTES,
FENÊTRES ET TECHNIQUE
DE SÉCURITÉ



Bruno Moncelet

E-mail : b.moncelet@geze.fr
Tél. : 01 60 62 60 96
Site Internet : www.geze.fr



Ventilation / Freecooling – GEZE présente sa nouvelle gamme de boîtiers à chaîne avec course jusqu'à 1 500 mm !

Les nouveaux boîtiers à chaîne E 820, E 840 et E 860 sont une solution élégante et techniquement sophistiquée pour l'ouverture des fenêtres s'ouvrant vers l'intérieur ou l'extérieur, à la française et les fenêtres de toit garantissant l'amenée d'air frais et la ventilation quotidienne. Esthétique et élégant, le boîtier en métal de haute qualité, s'intègre parfaitement dans l'architecture existante et peut être monté en applique ou encastré. Commandée par micro-processeur la gamme existe en version solo ou synchro, cette dernière permettant la synchronisation de plusieurs châssis.

- E 820 (24 V) course de 200 mm à 600 mm
- E 840 (230 V) course de 200 mm à 400 mm
- E 860 (24 V) course jusqu'à 1500 mm



Avec sa gamme de produits complète de boîtiers à chaîne, vérins et compas motorisés, GEZE offre des possibilités innombrables aux concepteurs.

CONCEPTEUR, FABRICANT
ET DISTRIBUTEUR
DE CLOISONS AMOVIBLES,
AMÉNAGEMENT
PERSONNALISÉ DE
TOUS LES ESPACES
EN SECTEURS TERTIAIRES
COMME INDUSTRIELS

HOYEZ
Cloisons amovibles

Olivier Couraud
DIRECTEUR COMMERCIAL FRANCE

E-mail : ocouraud@hoyez.com
Tél. : 03 28 55 11 45
Site Internet : www.hoyez.com



HOYEZ, construisons aujourd'hui les bureaux de demain !

Parce que la sauvegarde de l'environnement n'est pas une mode éphémère et que nous avons une forte responsabilité dans ce domaine : en tant que spécialiste de l'aménagement des espaces de travail tertiaires et industriels, nous avons intégré une démarche écologiquement responsable dans notre stratégie baptisée "Think Green".

De la fabrication de nos cloisons à leur installation, une véritable démarche environnementale faisant référence aux systèmes de certifications HQE® (Haute Qualité Environnementale) et LEED® (Leadership in Energy and Environment Design) a été mise en place à tous les niveaux de notre entreprise.

Apportez une valeur ajoutée supplémentaire à vos espaces de vie en choisissant une marque qui opte pour le développement durable.



© cloisons HOYEZ

© cloisons HOYEZ

CONCEPTION FABRICATION
MENUISERIES ET PORTES
D'ENTRÉE MIXTES
BOIS-ALU

MINCO

De l'ouverture à l'environnement

Isabelle Bonnet
RESPONSABLE ADMINISTRATION DES VENTES

E-mail : isabelle.bonnet@minco.fr
Tél. : 02 40 33 56 56

Sierras : entrez par la grande porte...

Cette gamme de quatre portes d'entrée place la barre très haut, atteignant des sommets d'exigences, en matière de design, de sécurité, de performances énergétiques et environnementales.

Imposantes par leurs dimensions, elles permettent également de nombreuses compositions de motifs et de couleurs, tant pour l'aluminium en extérieur que pour le bois en intérieur.



Composées d'un panneau mixte de 80 mm (U = 0.7) et équipées d'une crémone automatique 17 points, les portes d'entrée Sierras de Minco garantissent une parfaite stabilité, une sécurité renforcée et une parfaite isolation. Ces portes, aux très hautes performances énergétiques, sont particulièrement adaptées au bâtiment basse consommation ou à énergie positive.

Ud : 0,9 W/m².K.

Faisabilité porte seule : largeur 900 à 1 100 mm, hauteur 2 150 à 2 350 mm selon les modèles.



MINCO portes d'entrée Sierras

legrand

SPÉCIALISTE MONDIAL DES INFRASTRUCTURES
ÉLECTRIQUES ET NUMÉRIQUES DU BÂTIMENT
Alban REGAIRE
E-mail : alban.regaire@legrand.fr
Tél. : 01 49 72 52 33 / Port. : 06 84 75 05 84
Site Internet : www.legrand.fr

MANTION
WWW.MANTION.COM

SPÉCIALISTE EUROPÉEN DES SYSTÈMES COULISSANTS
POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR. DÉPLACEMENT
MANUEL OU MOTORISÉ DE PORTES EN BOIS
OU EN VERRE
Stella NANECOUCO
E-mail : s.nanecouco@mansion.com
Tél. : 03 81 50 56 77
Site Internet : www.mansion.com
www.la-porte-en-verre.com

MINCO

De l'ouverture à l'environnement

CONCEPTION FABRICATION MENUISERIES ET PORTES
D'ENTRÉE MIXTES BOIS-ALU
Isabelle BONNET
E-mail : isabelle.bonnet@minco.fr
Tél. : 02 40 33 56 56
Site Internet : www.minco.fr

nora

FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOL ET D'ACCESSOIRES
EN CAOUTCHOUC
Rémi DUVERT
E-mail : remi.duvert@nora.com
Tél. : 01 69 33 14 53
Site Internet : www.nora.com/fr

PORCELANOSA

CARRÉLAGE · SALLE DE BAINS · CUISINE

FABRICANT DE PRODUITS POUR L'HABITAT
ET LE TERTIAIRE (CARRÉLAGE, SALLE DE BAINS,
CUISINE, SPA ET SOLUTIONS TECHNIQUES DE MISE
EN ŒUVRE)
Magali FERRANT
E-mail : info@porcelanosa.fr
Tél. : 01 69 90 95 97
Site Internet : www.porcelanosa.com

PRIMAGAZ

CONCEPTEUR DE SOLUTIONS ENERGIE GAZ MODULO
DURABLES
Yann LE BARILLIER
E-mail : y.lebarillier@primagaz.fr
Tél. : 01 58 61 50 58
Site Internet : www.primagaz.fr

Promat



SPÉCIALISTE EN SOLUTIONS ISOLANTS
HAUTE PERFORMANCE ET MATÉRIAUX COUPE-FEU
POUR LA CONSTRUCTION (NEUF OU RÉNOVATION)
Hélène Paillard
E-mail : h.paillard@promat.fr
Tél. : 01 39 79 61 61
Site Internet : www.promat.fr



FABRIQUANT FRANÇAIS DE LUMINAIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET D'ENSEMBLES RÉSIDENTIELS SOLAIRES ET LED ; ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE PROPOSANT DES SOLUTIONS D'ÉCLAIRAGE INTELLIGENT
Christophe DEBRABENDERE
 E-mail : c.debrabendere@ragni.com
 Port. : 06 14 27 83 91
 Site Internet : www.ragni.com



FABRICANT DE PANNEAUX EN POLYURÉTHANNE DESTINÉS AUX MARCHÉS DE L'ISOLATION THERMIQUE POUR LA TI, LITE, LE SOL, DOUBLAGE ET EN SUPPORT D'ÉTANCHÉITÉ
Marc TISSIER
 E-mail : tissier.marc@recticel.com
 Port. : 06 74 94 98 78
 Site Internet : www.recticelinsulation.fr



SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIALISE UNE GAMME DE PRODUITS VERRIERS DESTINÉS À ASSURER ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET CONFORT DANS LE BÂTIMENT
Bruno CARREL
 E-mail : bruno.carrel-billiard@saint-gobain.com
 Tél. : 03 44 92 34 94 / N° Indigo : 0 820 810 820
 Site Internet : www.saint-gobain-glass.com



ASCENSEURS, ESCALIERS MÉCANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS
Fabrice BERT
 E-mail : infomarketing@fr.schindler.com
 Tél. : 01 30 70 72 56
 Site Internet : www.schindler.fr



FABRICANT DE PROFILÉS ET ACCESSOIRES POUR LE CARRELAGE, NATTES DE DÉSOLIDARISATION, DÉCOUPLAGE, D'ÉTANCHÉITÉ ET DE DRAINAGE
Christophe BARRUEZO
 E-mail : christophe_barruezo@schluter-systems.fr
 Tél. : 03 44 54 18 25

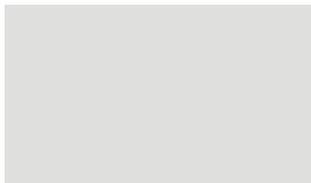


MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, PANNEAUX SOLAIRES, BRISE-SOLEIL, STORES D'OCCULTATION EXTÉRIEURES
Régis MOTTE
 E-mail : schuco@keops.net
 N° Vert : 0 820 20 20 21
 Site Internet : www.schuco.fr



SIKKENS, MARQUE INTERNATIONALE DU GROUPE AKZO NOBEL, FABRIQUE ET DISTRIBUE UNE LARGE GAMME DE PEINTURES PROFESSIONNELLES POUR LE BÂTIMENT
Étienne ROCHETTE-CASTEL
 E-mail : etienne.rochette-castel@akzonobel.com
 Port. : 06 08 37 82 69
 Site Internet : www.sikkens.com.fr

SPÉCIALISTE EN SOLUTIONS ISOLANTS HAUTE PERFORMANCE ET MATÉRIAUX COUPE-FEU POUR LA CONSTRUCTION (NEUF OU RÉNOVATION)



Hélène Paillard

E-mail : h.paillard@promat.fr
 Tél. : 01 39 79 61 61
 Site Internet : www.promat.fr

MASTERIMPACT®-RH de Promat :

La solution idéale calfeutrement pour locaux humides

MASTERIMPACT®-RH, à base de silicate de calcium et de fibres cellulosiques, est destiné aux cloisons et plafonds des locaux humides à très humides (classement EB+c ou EC), tels que vestiaires, cuisines, piscines, centres de balnéothérapie, etc.

Ce système, autoclavé pour offrir une grande stabilité dimensionnelle, possède également un degré coupe-feu d'1 heure pour les plafonds et de 2 heures pour les cloisons.

La plaque MASTERIMPACT®-RH a reçu un avis technique du CSTB et doit être mise en œuvre selon le DTU 25-41.

En cloison

La plaque d'une épaisseur de 12 mm à bords feuillurés est vissée sur l'ossature métallique.

Les joints entre les plaques sont réalisés avec MASTERJOINT® ou MASTERJOINT®-EC.

En plafond

Avec une épaisseur de 9 mm, la plaque est directement fixée sous fourrure ou ossature Donn Rapid'Fix MC et les joints sont traités avec l'enduit MASTERJOINT®.

SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIALISE UNE GAMME DE PRODUITS VERRIERS DESTINÉS À ASSURER ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET CONFORT DANS LE BÂTIMENT

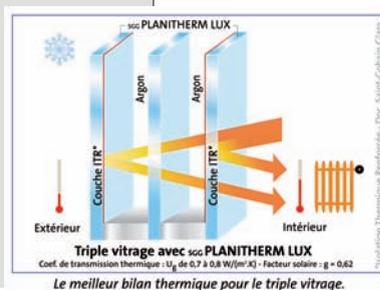


Bruno Carrel

E-mail : bruno.carrel-billiard@saint-gobain.com
 Tél. : 03 44 92 34 94
 N° Indigo : 0 820 810 820
 Site Internet : www.saint-gobain-glass.com

PLANITHERM LUX, le nouveau verre bas émissif de SAINT-GOBAIN GLASS, spécialement conçu pour les triples vitrages de dernière génération.

PLANITHERM LUX a été conçu afin que les triples vitrages puissent répondre de manière concrète et performante aux exigences des **Bâtiments Basse Consommation (BBC)** et à la nouvelle réglementation thermique **RT 2012**. PLANITHERM LUX offre le meilleur bilan thermique pour les triples vitrages. Un résultat obtenu grâce à des apports gratuits très importants d'énergie solaire dans le bâtiment et une Isolation Thermique Renforcée des plus performantes. Le bilan entre ces entrées d'énergie solaire gratuite et les pertes de chaleur à travers la fenêtre est le meilleur bilan atteint par un triple vitrage. Le **facteur solaire g de 0,62** particulièrement élevé pour un triple vitrage permet de bénéficier des mêmes apports solaires qu'avec les meilleurs doubles vitrages. De plus, la transmission thermique **Ug de 0.7 W/(m².K)** est digne des meilleurs triples vitrages.



FABRICANT DE PROFILÉS ET ACCESSOIRES POUR LE CARRELAGE, NATTES DE DÉSOLIDARISATION, DÉCOUPLAGE, D'ÉTANCHÉITÉ ET DE DRAINAGE



Emboîtement des deux panneaux du receveur Schlüter-KERDI-SHOWER

Raccordement du siphon Schlüter-KERDI-DRAIN à la conduite d'évacuation d'eau



PANNEAUX HAUT DE GAMME POUR REVÊTEMENTS DE FAÇADES, FAÇADES DÉCORATIVES ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS



CHU d'Estaing (58)
Architecte : Groupe 6
Produit : METEON

Centre Commercial
Bourg-en-Bresse (01)
Architecte : Architecture Barillot
Produit : METEON



Christophe Barruezo ANIMATEUR NATIONAL PRESCRIPTION

E-mail : christophe_barruezo@schluter-systems.fr
Port. : 06 74 90 34 49
Site Internet : www.schluter-systems.fr

Schlüter®-KERDI-SHOWER : concevoir vite et bien une douche à l'italienne sur mesure

La gamme Schlüter®-KERDI-SHOWER comprend :

- un receveur prêt à carreler avec une pente de 2 %, dont la réservation centrale permet l'insertion du siphon extra-plat Schlüter®-KERDI-DRAIN-BASE. Formé de deux parties clipsables, le receveur se transporte et se manipule facilement. Toute pénétration d'eau est évitée avec la natte d'étanchéité Schlüter®-KERDI (SPEC sous Avis Technique CSTB) appliquée sur le receveur. Les prédécoupes arrondies du receveur permettent de personnaliser la forme de la douche ou de l'adapter à la géométrie de la pièce.
- une rehausse pour recevoir le corps du siphon et la conduite d'évacuation de l'eau faite de réservation possible au niveau du sol. La rehausse comme le receveur sont disponibles en 4 dimensions : 90 x 90 / 100 x 100 / 120 x 120 / 150 x 150 cm.
- un kit complet pour réaliser l'étanchéité de la douche et de tous ses points singuliers : liaison receveur / parois, angles rentrants, arrivées d'eau, évacuation de l'eau. La colle étanche est également fournie.



Olivia Rivière

E-mail : o.riviere@trespa.com
Tél. : 01 79 92 82 01
Site Internet : www.trespa.com/fr

Les panneaux Trespa répondent aux principaux critères sécuritaires et environnementaux dans le domaine de la construction.

Trespa Meteor est la gamme phare de panneaux architecturaux pour façades et autres applications extérieures. Grâce à son large choix de coloris, finitions et effets tactiles, Trespa Meteor offre une esthétique remarquable et des possibilités de design quasi infinies pour les revêtements architecturaux de façade de la prochaine génération.

Trespa Meteor est un stratifié compact haute pression (HPL) dont la surface décorative intégrée est obtenue par polymérisation par faisceau d'électrons (EBC), une technologie exclusive de Trespa. Cette technique de fabrication unique permet de transformer un mélange de fibres de bois ou cellulosiques et de résines thermodurcissables sous haute pression et à haute température en des panneaux répondant aux exigences les plus strictes.

Robustes, les panneaux peuvent être mis en œuvre dans des façades ventilées et autres applications requérant de hautes performances.



ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT ET TP, INSONORISATION, VÉGÉTALISATION ET RETENUE TEMPORAIRE DES EAUX DE PLUIE EN TERRASSES
Jean-Michel RIO
E-mail : frjro@icopal.com
Tél. : 01 40 96 35 35 / Port. : 06 07 80 69 48
Site Internet : www.siplast.fr



SPÉCIALISTE MONDIAL DES PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ DEPUIS 1908
Thierry SONENT
E-mail : tsonet@soprema.fr
Tél. : 04 90 82 52 46
Site Internet : www.soprema.fr



CONCEPTION ET FABRICATION DE SYSTÈMES DE MENUISERIES ALUMINIUM
Thierry GOUIX
E-mail : thierry.gouix@hydro.com
Port. : 06 27 58 07 89



THERMOR, L'EXPERT EN SOLUTIONS DE CHAUFFAGE ET D'EAU CHAUDE PROPOSE DES SOLUTIONS INNOVANTES : RADIATEURS ÉQUIPÉS DE DÉTECTION D'ABSENCE ET UNE LARGE GAMME CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE : AIR AMBIANT, AIR EXTÉRIEUR ET AIR EXTRAIT
Magali RICHARD
E-mail : mrichard@thermor.tm.fr
Tél. : 02 38 71 38 31
Site Internet : www.thermor.fr



PANNEAUX HAUT DE GAMME POUR REVÊTEMENTS DE FAÇADES, FAÇADES DÉCORATIVES ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS
Olivia RIVIERE
E-mail : o.riviere@trespa.com
Tél. : 01 79 92 82 01
Site Internet : www.trespa.com/fr



ENDUITS DE FAÇADES, I.T.E., SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES, MORTIERS ET BÉTONS
Christian GÉRARD-PIGEAUD
E-mail : christian.gerard-pigeaud@saint-gobain.com
Tél. : 01 60 62 13 51
Centre de Renseignements Techniques : 0 820 00 33 00 (N° Indigo)
Site Internet : www.weber.fr



FABRICANT DE SOLUTIONS DE CHAUFFAGE, RAFFRAÎCHISSEMENT, VENTILATION ET FILTRATION D'AIR
Gérard HEMERYCK
E-mail : gerard.hemeryck@zehnder.fr
Port. : 06 72 27 76 68
Site Internet : www.zehnder.fr

Vous avez dit “professionnalisation” ?

Les études de haut niveau ne permettent pas toujours d'accéder à l'exercice solitaire d'une profession par installation directe après l'obtention d'un diplôme. D'où des périodes nécessaires de “professionnalisation”, plus ou moins longues. C'est bien le cas du métier d'architecte : il se distingue même par la nécessité d'une professionnalisation exceptionnellement exigeante. Nous allons expliquer pourquoi.

1 - Aucune profession n'est semblable à une autre

L'ingénieur qui a suivi un enseignement dans le domaine des “structures” a généralement reçu à l'école les savoirs de sa spécialité ; il a même acquis la maîtrise des principaux logiciels lui permettant d'effectuer sans erreur les calculs des ouvrages de ses premières commandes. **Si l'ingénieur décide de démarrer seul¹, on n'exigera pas de lui qu'en plus de son savoir sur les structures, il soit capable²:**

- de satisfaire aux règles techniques (DTU, normes, règles de calcul) de tous les autres corps d'état de bâtiment ;
- de garantir le respect des réglementations sur l'acoustique, l'accessibilité, la sécurité, la maîtrise de l'énergie et la production des GES, etc. ;
- de s'inscrire dans un ensemble de dispositions d'urbanisme doublées parfois de servitudes contraignantes, voire d'un PPRN ;
- d'assurer la fonctionnalité optimale et l'ergonomie des espaces destinés aux futurs utilisateurs ;
- de savoir préparer toutes les pièces nécessaires pour que son client puisse déposer une demande de permis de construire ;
- de s'engager sur le coût final de l'ouvrage complet et peut-être sur certaines dépenses d'exploitation ;
- et, pour couronner le tout, de concevoir un bâtiment qui s'inscrira

[1] Dans la majorité des cas, l'ingénieur cherchera d'abord un emploi dans un bureau d'études pour lequel il pourra tout de suite être “opérationnel” : de ce fait, le salaire qu'il percevra sera la juste rétribution de sa production. Sa situation de salarié offre plusieurs avantages : • la responsabilité de son travail sera supportée par son employeur ; • il bénéficiera donc du contrôle d'un ingénieur plus qualifié et expérimenté ; • il pourra accéder plus rapidement à des missions et à des outils plus complexes.

[2] La liste ne prétend pas à l'exhaustivité.

parfaitement dans le quartier, et, pourquoi pas, en sera la fierté.

A contrario, c'est tout ce qui vient d'être énuméré (et d'autres exigences qui n'ont pas été citées) que l'on demande à l'architecte de maîtriser.

Il en résulte qu'aujourd'hui, tout le monde convient que le jeune qui vient d'être diplômé en architecture ne peut absolument pas exercer directement la maîtrise d'œuvre sous sa seule responsabilité. Ce serait suicidaire pour lui, dommageable pour son client et pourrait porter tort à la collectivité.

C'est la raison pour laquelle a été créée l'HMOP³.

La différence supplémentaire avec l'ingénieur débutant est que le jeune architecte est rarement productif à plein temps en sortant de l'école, parce qu'il lui manque trop d'atouts pour être opérationnel : son tuteur devra lui consacrer beaucoup de temps.

2 - La spécificité du métier d'architecte

Quels que soient le nombre et les qualifications de ses partenaires éventuels, l'architecte est le professionnel auquel on demande d'assumer la responsabilité de la qualité (dans le plein sens du terme⁴) de l'ouvrage à créer ou à réhabiliter ; car la “qualité” n'est pas que technique, elle recouvre toutes les valeurs qui font qu'un bâtiment est architecture, satisfaisant pleinement et pendant long-

[3] L'HMOP : “habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre” est l'aboutissement d'une période post-diplôme cumulant insertion dans une structure d'architecture et enseignement professionnalisant.

temps ses usagers, enrichissant le quartier où il est implanté et constituant un élément de patrimoine que l'on aura envie de conserver.

Pour réussir ce challenge, l'architecte :

- **met en action une capacité créative globale ;**
- **hiérarchise** les objectifs (tout programme comporte ses propres contradictions⁵) **et arbitre** entre des solutions possibles ;
- **procède constamment à des choix :** choix fondamentaux (“parti”, “composition”, etc.) et choix élémentaires (la variété des matériaux de construction est considérable et il y a mille manières de les assembler) ;
- **doit vérifier la satisfaction** des performances requises et de tout ce qui a été énuméré en tête du § 1, **et se porter garant** du respect des dispositions de textes innombrables⁶.

[4] Voir les divers numéros de *Passion Architecture* où l'on a rappelé que la qualité globale d'un ouvrage supposait que son créateur ait réussi la **synthèse architecturale** des objectifs et des contraintes d'ordre culturel, social, urbanistique, environnemental, esthétique, fonctionnel, ergonomique, technique et économique, dans un contexte réglementaire et normatif exceptionnellement abondant et contraignant.

[5] Il ne s'agit pas de fautes de programmation, mais un constat réaliste dont on peut donner de nombreux exemples. Celui le plus constant : toutes les autres qualités étant égales, on ne peut pas avoir les coûts les plus faibles à la fois pour la construction et pour l'exploitation (c'est d'ailleurs la raison pour laquelle on conseille de raisonner en “coût global”). Cette nécessité d'**arbitrage** porte sur la plupart des choix.

[6] Parce que les bâtiments constituent le cadre de vie de tous les citoyens et parce qu'ils sont généralement là pour des décennies, voire des siècles, ils sont l'objet de toutes les “attentions”, d'où cette prolifération de textes les concernant.

Pour l'architecte agissant seul en son nom propre, ces exigences sont "écrasantes" en termes de savoirs nécessaires et de responsabilités supportées.

Si l'architecte fait équipe avec d'autres professionnels, est-il moins exposé ?

L'architecte peut s'appuyer sur des professionnels "plus sachants" que lui, chacun dans son domaine.

Néanmoins, parce que l'architecte est le seul à avoir une "vision d'ensemble" du projet, on constate qu'il ne peut être étranger à aucun des choix à faire, à aucune des solutions à retenir, ou à aucun des arbitrages à effectuer.

C'est pourquoi l'architecte est généralement le mandataire des équipes de maîtrise d'œuvre dans le domaine du bâtiment et, le plus souvent, mandataire "solidaire" de ses cotraitants.

Dans cette situation, l'architecte assume, non seulement la coordination des actions des membres du groupement et la cohérence de leurs études mais aussi la responsabilité des exigences contractuelles (performances, délais), même si l'un de ses partenaires est défaillant !

Il s'agit là de responsabilités considérables : légales et réglementaires, administratives, techniques, économiques (projet), financières (contrat), etc.

Ainsi, dans toutes les situations, l'architecte en exercice doit être un professionnel exceptionnellement aguerrri, plus que tout autre acteur.

3 - L'école ne peut pas tout donner

Depuis que l'on a compris que l'architecte maître d'œuvre devait être capable d'agir sur d'innombrables sujets et, *in fine*, supportait des responsabilités de toutes natures, on s'est interrogé sur la façon de lui donner les atouts aptes à sécuriser le début de son parcours professionnel.

On a longtemps cru, avec candeur, que l'école pouvait tous les donner. D'où la tentative décevante d'augmenter la durée des études.

Il est facile de comprendre pourquoi l'école d'architecture ne peut pas "professionnaliser" ses élèves.

Ce n'est nullement la faute des enseignants (qui sont souvent, d'ailleurs, d'excellents professionnels) ; c'est

essentiellement la faute des matières professionnalisantes à inculquer aux jeunes étudiants.

En architecture, les années d'école sont des temps d'enthousiasme créatif et de débordements d'imagination.

Comment peut-on intéresser un étudiant à la loi sur la sous-traitance ou aux nombreux textes sur la coordination SPS, alors qu'il rêve des grands projets de Jean Nouvel ? Pourtant, dès le premier contrat d'un architecte, l'irrespect de ces dispositions légales peut avoir de graves conséquences, y compris d'ordre pénal. Peut-on intéresser un étudiant aux CCAG et aux multiples textes régissant la commande publique ? Évidemment pas : il n'a pas les "matériaux" pour en comprendre la portée.

Peut-on inculquer les subtilités des dispositions issues de la loi Spinetta ? Pas plus, et pourtant, la décennale ne lâchera plus l'architecte tout au long de sa carrière et au-delà !

L'étudiant pense qu'il sera temps, plus tard, de s'intéresser aux contrats, à la comptabilité analytique, aux loyers, aux sociétés, aux assurances, etc.

A contrario, quand le jeune diplômé est impliqué dans un cabinet d'architecte et qu'il voit son patron consacrer son week-end (ou ses vacances) pour compléter un dossier de permis de construire déjà déposé, il comprend soudain l'intérêt de plonger dans le Code de l'urbanisme.

Quand une commission "Barnabé" conteste les dispositions d'un projet, le jeune diplômé prend à cœur de chercher dans le CCH, ou dans tous autres documents, les arguments aptes à défendre le projet.

Quand il apprend qu'un entrepreneur a obtenu des intérêts moratoires d'un maître d'ouvrage et que l'architecte va être pénalisé parce qu'il n'a pas vérifié à temps une situation de travaux, le jeune diplômé comprend qu'il vaut mieux bien connaître le CMP, le CCAG PI et le CCAG Travaux et avoir bien compris le sens des CCAP des marchés de l'architecte et de l'entrepreneur ! Etc., etc.

On peut ainsi donner mille exemples de savoirs qui seront indispensables dans l'exercice professionnel et qui



pourtant, ne peuvent pas attirer l'attention des étudiants, tant qu'il ne sont pas plongés au sein d'une structure d'architecture⁷.

Lorsque la durée des études a été réduite à cinq ans⁸, l'occasion d'inventer un système véritablement "professionnalisant" était offerte.

La tutelle de la profession d'architecte l'a saisie en créant l'HMNP.

4 - Conclusion

La professionnalisation des jeunes diplômés est désormais possible. Encore faut-il que son contenu et sa durée lui permettent d'être efficace. On n'y est pas encore.

Bien avant la création de l'HMNP, les organisations d'architectes avaient préconisé une durée post-diplôme de deux ans⁹. C'est d'ailleurs la durée des professionnalisations mises en place par certains autres pays.

Lorsque l'on voit l'ajout périodique de nouvelles prestations à effectuer et de nouvelles responsabilités à assumer par les architectes, il est évident qu'il faut "gonfler" rapidement le contenu de l'HMNP.

Ce devrait être l'un des éléments de programme de nos organisations professionnelles Ordre et syndicats, pour les prochaines années. ■

Gilbert Ramus,
architecte



[7] L'auteur du présent article assume des formations, dont certaines auprès de jeunes qui vont entrer ou qui viennent d'entrer dans la vie professionnelles : leurs avis corroborent totalement ce qui vient d'être écrit.

[8] Harmonisation européenne des études selon le format 3, 5, 7, licence, master et doctorat.

[9] Voir le "livre blanc" rédigé par l'Ordre et les syndicats d'architectes.

Les outils informatiques conduisent à une révolution sociétale puissante qui révèle bien des potentiels. À l'image des nouvelles organisations qu'ils initient, la profession d'architecte ne pourrait-elle pas y trouver un véritable levier de croissance et de cohérence ?

L'informatique a créé des **outils très performants** que nombre d'architectes ne peuvent cependant pas exploiter par manque de clairvoyance, de temps ou de volonté... Pourtant des expériences diverses existent et seraient souvent très intéressantes à partager : ce qui marche ou pas, ce qui manque, ses rêves ou ses exploits... On soulignera au passage que les expériences non partagées les **privent de tout avenir**, à l'image des fermetures d'agences provoquées par le départ en retraite de leurs dirigeants ! L'Internet a fait exploser la **communication accessible** par tous et partout. Aujourd'hui un message électronique est très facile à rédiger et il peut être

lu par beaucoup, par une diffusion ciblée ou plus élargie. Il peut aussi être classé, archivé, conduire à des réponses, des compléments, une construction... Pourtant ces espaces de dialogue reste notoirement **sous exploités** dans notre profession. Et ce n'est pas le temps qui manque, car fondamentalement chacun reste maître de son emploi !

Des développeurs ont **libéré le logiciel** et ont proposé des produits ouverts souvent plus avancés que leurs équivalents propriétaires. Pourquoi ? Parce que l'union fait la force, tout simplement. La participation de très nombreux acteurs répartis fait ainsi la richesse et la performance globale. Wikipédia, l'encyclopédie libre la plus importante au monde, ou Linux système d'exploitation toujours plus simple et efficace tous les 6 mois, en sont de **brillantes illustrations**.

Les **réseaux sociaux** se sont installés sur la toile en très peu d'années et ils ont fédéré des millions de personnes. Pourquoi ? Parce qu'ils permettent des liens entre des personnes connectées et déclarées "amis". Le réseau de ses proches a pris ainsi une **nouvelle dimension**, non limitée par les distances géographiques. Il est même parfois sans contact réel, construit par l'entremise de relations interposées, et entretenu par des échanges facilités : mots, photos, vidéos...

Toutes ces évolutions de notre nouveau monde doivent nous montrer la **voie à suivre** : celle de l'échange, de la collaboration, de la mise en réseau. Des outils existent, ils se nomment génériquement mail-box, Forums, listes

de diffusion, boîtes collaboratives, blogs, publications web, Wikis... Ils sont tout à la fois fabuleux, complets et perfectibles, car ces domaines sont toujours en mouvement. Mais ce qui manque profondément, ce sont les **participations** à cette mise en réseau. Pourquoi donc rester isolés ?

Qui peut mieux aider les architectes qu'eux-mêmes ?

Pourquoi s'ignorer alors que nous ramons ensemble dans la même "galère" ? Le devenir de chaque individu n'est-il pas intimement lié à celui de sa corporation ? Il est pourtant évident qu'aucun architecte ne pourra vraiment se développer sans que toute la profession progresse. Et un mouvement de masse profitera à **tous et à chacun**.

N'est-il donc pas temps pour les architectes de se saisir de toutes ces avancées et de rentrer dans ce nouveau siècle, ensemble ? Pas pour le fun ou l'effet de mode, mais tout simplement parce que c'est **leur intérêt**.

Alors organisons-nous, échangeons, épaulons-nous, progressons ensemble. C'est le sens d'un syndicat que de défendre et promouvoir ses membres, mais il n'est que le reflet de ses adhérents et de leurs actions. C'est donc à chacun de devenir acteur de ce réseau : **adhérons et agissons**. ■

Emmanuel Petit
architecte,
président
du Club
Informatique



[*] NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

To BIM or not to BIM ?

SCOT, ZAC, PLU, ZPPAUP, COS, SHON, TIC, XML, BIM, IFC... Quelle langue parlons-nous ? Les abréviations en architecture sont aussi nombreuses que bizarres, voire absconses et pourtant derrière ces étranges hiéroglyphes se cachent de nouveaux modes d'échanges collaboratifs qui vont révolutionner nos modes de travail.

En effet, que de progrès en 30 ans ! Nos agences sont ainsi passées de la Remington à l'ordinateur ; de la planche à dessin à la CAO ; du courrier au courriel ; de la disquette à la plateforme numérique et bientôt grâce au standard IFC, à la maquette virtuelle BIM.

Il y a dix ans, lorsque j'ai représenté l'Unsa à MédiaConstruct, association qui regroupe notamment les organisations professionnelles du BTP, les industriels du bâtiment et les éditeurs de logiciels, les échanges *via* le standard IFC étaient une sorte de Graal... qui est aujourd'hui accessible à tous et notamment aux architectes par l'intermédiaire des logiciels 3D.

Aujourd'hui, la majorité des architectes et des ingénieurs travaillent principalement en 2D et exportent leurs plans sous les formats "propriétaire" d'Autodesk : DXF ou DWG, moyens de partage assez réducteurs car nous n'échangeons que du dessin. Sans parler de l'absence de cohérence systémique entre les plans avec les pièces écrites et autres vues graphiques (problèmes de transcription de texte (accent), d'épaisseur et de style de trait, de concordance de couleur, de type de hachure...)

Le nouveau standard international d'échange IFC semble résoudre ces problèmes. Et les dernières générations de logiciels de CAO sont conçues selon une logique "objet" qui modélise ainsi l'**information** du projet : les "objets" forment une maquette virtuelle (base de données). La mise en cohérence devient alors... naturelle.

Le sigle IFC signifie "Industry Foundation Classes" que l'on peut traduire plus explicitement par "Information For Construction", soit "Information pour Construire". Il s'agit d'une norme internationale du BIM (ISO/PAS 16739). Et l'expression

"BIM-IFC" désigne une maquette 3D ou BIM normalisé au format IFC.

Le BIM, acronyme de "Building Information Model", est la représentation géométrique d'un bâtiment en 3D, réalisée sur ordinateur en vue de l'analyser, de le contrôler et d'en simuler certains comportements.

Le BIM est donc un ensemble structuré d'informations sur un bâtiment. Le BIM contient les objets composant le bâtiment ; c'est-à-dire leurs caractéristiques et les relations entre ces objets. Ainsi, la composition détaillée d'un mur, la localisation d'un équipement ou d'un élément de mobilier dans une pièce, font partie du BIM. Ces informations complètent la description purement géométrique de la forme du bâtiment, produite par certains logiciels.

Ils sont capables d'importer des projets élaborés sur d'autres logiciels de la même génération **sans perte d'informations et surtout, sans ressaisie**.

La description permet l'échange des informations nécessaires aux différents métiers pour faire fonctionner leurs logiciels en évitant les saisies redondantes des données du projet et donc des économies de temps et, par voie de conséquence, d'argent.

L'utilisateur peut transmettre les modélisations du projet à ses partenaires pour que chacun puisse en extraire l'information qui l'intéresse.

Les logiciels (s/format IFC) organisent et structurent eux-mêmes l'information du projet. Les éditeurs ont adopté un standard d'organisation des données qui a force de "norme internationale" : un sous-ensemble du modèle a été agréé par l'ISO en novembre 2005, sous la référence ISO/PAS 16739.

Les fichiers IFC sont donc conformes à une norme internationale. L'utilisation de



logiciels "objets" procure un gain immédiat dans l'organisation des méthodes, la qualité des dossiers et par conséquent, la productivité d'une agence d'architecture.

Aujourd'hui, on continue pourtant d'échanger sans vraiment collaborer ! Quand on reçoit un document, on y ajoute sa couche de travail et on le renvoie à l'expéditeur. De fait, chaque échange ressemble à un obstacle supplémentaire et à la fin, on court un 110 m haie au lieu d'un 100 m plat...

Le passage de la culture du plan à celle de la maquette numérique n'est pourtant ni complexe, ni compliqué pour les utilisateurs MAIS il impose pour chaque acteur de modifier sa méthodologie de travail et on sait que les habitudes ont la vie dure. On pourrait le comparer au "passage de la conduite à gauche à la conduite à droite" qui serait synonyme d'homogénéité, de simplicité et de sécurité. Or "l'autre" ne voulant pas changer, c'est le *statu quo* qui prime et qui perdure. C'est hélas la même "logique" pour les acteurs du BTP : les maîtres d'œuvre

restent attentistes et perçoivent cette (r)évolution comme une technique supplémentaire et coûteuse qu'on leur impose, difficile à mettre en œuvre, sans entrevoir concrètement les bénéfices méthodologiques, techniques et financiers qu'ils pourraient en tirer à court, moyen et long terme.

L'interopérabilité, c'est-à-dire l'échange coopératif entre tous les logiciels métiers devient enfin une réalité avec les IFC qui vont permettre d'échanger en 2+3D (import/export) d'une manière unique, rapide et lisible par tous : entre confrères, entre acteurs de la maîtrise d'œuvre (Architecte > Bet > Architecte > Economiste), entre tous les partenaires (MOA / maîtrise d'œuvre / entreprises) et faciliter à terme l'appel d'offres numérique.

Désormais, on peut échanger et partager des fichiers en 2+3D qui seront renseignés, sans problème de concordance de traits et de couleurs. C'est exactement le même objet en volume qui sera transmis car il n'y a plus qu'un seul et unique standard !

Avec les IFC, il est possible d'échanger l'intégralité des données du projet, s'il a été correctement renseigné au fur et à mesure des phases. Ainsi, un projet 3D pourra, avec les extensions IFC, être exporté vers un bureau d'études thermique qui, avec son logiciel IFC (par exemple de marque ClimaWin®), va automatiquement extraire les données nécessaires pour le calcul de la RT 2010.

Et ce qui est valable pour la performance thermique l'est tout autant pour le calcul

de charge, la simulation de sécurité incendie, l'impact environnemental du bâtiment, la pérennité des matériaux...

L'architecte va devoir rapidement modifier sa méthodologie de travail en fonction des récents logiciels "objets 3D" certifiés car compatibles avec le standard international IFC qui sont, par ordre alphabétique :

- **ALLPLAN**
de Nemetcheck,
- **ARCHICAD**
de Graphisoft (Abvent),
- **AUTOCAD ARCHITECTURE**
d'Autodesk,
- **MICROSTATION ARCHITECTURE**
de Bentley,
- **REVIT Architecture**
d'Autodesk,
- **VECTORWORKS**
de Nemetcheck

Et il en va de même pour tous les autres acteurs de la maîtrise d'œuvre.

Il est en effet nécessaire dorénavant de "renseigner"^[1] tous les objets : "mur", "dalle", "porte", "fenêtre", etc. et ce, le plus en amont possible.

Au fur et à mesure de l'avancement du projet et donc des phases de conception, les objets seront de plus en plus

[1] Il s'agit de "décrire les informations" de l'objet en le renseignant : c'est-à-dire en détaillant les divers composants du mur, le type de menuiserie, les éléments de dalle et plafond, etc.

[2] Il a lancé au début des années 1980, via l'Unfsa, une grande campagne nationale : "une agence, un ordinateur".

détaillés – par l'architecte et par ses co-traitants. Cela sera encore plus réaliste grâce à la collaboration des industriels qui travaillent sur la mise au point de "e-catalogues" sous format IFC !

Comme le déclarait François Pélegrin²
"Travailler avec le BIM implique que chaque acteur réalise des simulations tandis que l'architecte s'occupe de la coordination des échanges et de la synthèse des analyses. Quant au travail initial supplémentaire de saisie et de structuration de la maquette numérique, il est largement compensé par la clarification des échanges qu'il garantit par la suite. (...) L'élan du Grenelle Environnement devrait aider les acteurs du BTP à adopter ce mode de travail qui permet de répondre aux défis colossaux qui nous attendent. Il faut ne pas cesser d'expliquer et de faire comprendre, encore et toujours, que c'est le moyen le plus efficace pour garantir la performance du projet. Dans ce contexte, la formation continue donnera un véritable élan à l'ensemble de la filière."

Il ne reste donc plus aux architectes qu'à s'accaparer ce nouveau format d'échange afin de rester le chef d'orchestre de leur projet, validant au fur et à mesure les ajouts de leurs co-traitants, l'enrichissant ainsi au fil des phases de conception puis de construction.

En conclusion, il faut passer à la maquette virtuelle 3D et être résolument "BIM". ■

Thierry Parinaud,
architecte



Numérisation de plans : un prestataire socialement responsable

Le SEP-RIEP contribue à l'insertion des personnes détenues en développant le travail et la formation dans près de 50 ateliers. Il propose notamment des prestations dans le secteur informatique : restauration mécanique de films, dessin assisté par ordinateur, numérisation sonore et iconographique. Dans le cadre d'une politique d'investissements dynamique, le SEP-RIEP vient de doter son atelier de numérisation à Poissy d'un scanner professionnel de plans. Équipé d'une table aspirante évitant tout risque d'altération, ce scanner peut numériser des documents allant jusqu'au format A0. Pour archiver numériquement vos plans et vos autres documents créés sans l'aide de la DAO tout en réalisant une action citoyenne, pensez au SEP-RIEP.

Pour tout renseignement, son équipe commerciale est à votre disposition au 05.55.29.99.23 ou 05.55.29.53.08.



Sauvegarde des données de l'agence : attention aux pièges

Aujourd'hui, la totalité ou presque de nos documents est stockée sur un support numérique. Que ce soit nos plans, nos bilans comptables ou même nos photos personnelles. Et pourtant la plupart des agences d'architecture dans lesquelles j'ai pu travailler n'ont pas mis en œuvre de solution sérieuse à la sauvegarde de leurs données.

Récemment une amie m'expliquait que son entreprise (150 employés) sauvegardait ses données manuellement, service par service, sur un disque dur externe. Cette sauvegarde est effectuée chaque jeudi, et ce jour-là elle s'est trompée de manœuvre et a tout simplement mis à jour le serveur du service design à partir du disque dur externe de la semaine précédente. Tout le service a ainsi perdu une semaine de travail. C'est ainsi que l'on se rend compte à quel point une mauvaise stratégie de sauvegarde peut se retourner contre nous.



simple et consiste principalement à renseigner la fréquence des sauvegardes et à sélectionner les dossiers à sauvegarder. À partir de là, le logiciel fera une copie sur Internet de tous les fichiers importants. Bien évidemment ce type de solution exige une connexion permanente à Internet de type ADSL ou fibre optique.

La première sauvegarde est longue et peut durer plusieurs jours selon le nombre de fichiers à protéger et la bande passante de votre connexion Internet. Mais par la suite, les sauvegardes sont beaucoup plus rapides puisqu'elles sont incrémentielles. Ce qui veut dire que le logiciel n'envoie sur Internet que les modifications réalisées sur chaque fichier et non les fichiers en

Définir sa stratégie en suivant un cahier des charges

L'objectif d'une sauvegarde est de se prémunir d'une perte de données due à une panne matérielle, une erreur humaine, un vol ou un incendie. Pour tenir ce cahier des charges, il est impératif de respecter quelques règles de base :

- il ne faut pas entreposer un disque dur ou une bande magnétique de sauvegarde dans le même bâtiment que le serveur ou le poste de travail, car tout brûlerait dans le même incendie ;
- il faut sauvegarder les données de tous les supports de l'entreprise : celles des postes de travail évidemment, mais aussi celles des pc portables ;
- la sauvegarde doit se faire régulièrement et sans oubli. Une sauvegarde hebdomadaire est vraiment un strict minimum ;
- il faut éviter au maximum les manipulations humaines nécessaires à une sauvegarde, ainsi elles seront plus fréquentes, moins contraignantes et surtout plus fiables ;

- il faut plusieurs sauvegardes au cas où il arriverait un accident à l'une d'entre elles.

Au final, il n'y a pas beaucoup de procédures qui répondent à un tel cahier des charges. Plus précisément, il y en a trois :

- le *cloud computing* interne, qui de par son infrastructure est réservé aux grandes entreprises ;
- le *cloud computing* externalisé, qui fonctionne surtout avec les documents classiques : textes, tableaux, présentations...
- la sauvegarde en ligne, qui s'adresse à tous les types de structures jusqu'au particulier.

La sauvegarde en ligne

La sauvegarde en ligne a de multiples avantages, à commencer par sa simplicité de mise en place et d'utilisation. La plupart du temps il suffit d'installer un petit logiciel sur le poste de travail ou le serveur à protéger. La configuration de ce programme est généralement

“L'objectif d'une sauvegarde est de se prémunir d'une perte de données due à une panne matérielle, une erreur humaine, un vol ou un incendie.”

entier. L'autre avantage de la sauvegarde incrémentielle est qu'il est possible, à tout moment, de restaurer une version précédente d'un fichier. ■

Florian Stoffel,
architecte
www.florianstoffel.com



DES DOCUMENTS MÉTIERS INFORMATISÉS

Le club informatique a mis en ligne des documents informatisés renouvelés. Ils couvrent un large panel de l'activité professionnelle en suivant le déroulement du carnet métier. On y trouvera par exemple :

- des **feuilles DOE** dédiées à chaque phase d'étude (ESQ, AVP, PRO) conduisant à l'édition de descriptifs et d'estimatifs pertinents et dotés d'actualisations automatiques des coûts ;
- un **outil de comptabilité** analytique simple, basé sur des feuilles horaires par acteurs et permettant un suivi fin des prix de revient phase par phase ;
- le **guide** à l'intention des maîtres d'ouvrage publics pour la négociation des rémunérations de maîtrise d'œuvre avec l'ensemble des calculs informatisés par quelques clics ;
- une **base bureautique** complète permettant l'édition des Correspondances, CR de chantier, OS de travaux... chaînés à une base de contacts unique ;
- le **suivi des paiements** avec tableau de bord général et édition de certificats de paiement par lot, y compris actualisation à la demande ;
- un **planning de Gantt** souple et graphique, basé sur la simple affectation de lignes à des tâches repérées.

Tous ces documents viennent compléter la trousse à outils du Club comprenant

contrats déverrouillés, calculs de pré-dimensionnement en structure et thermique, formulaires de tous types, CCAP, RPAO, PV...

Ils sont accessibles aux adhérents PRO du Club Info (25 €/mois) par un abonnement proposé sur www.archilink.com/0 (contact@archilink.com)



Résoline dans l'immobilier neuf : la fibre optique

Une gamme de prestations réseaux qui apporte de la valeur ajoutée au projet du promoteur

- Ingénierie et Conseil pour accompagner le projet
- Etude complète et détaillée
- Câblage en Fibre optique de l'immeuble



Résoline



"L'architecture nous fait la vi(II)e meilleure"



RÉGION Bretagne

L'Unsa et l'équipe de *Passion Architecture* remercient les architectes ayant participé à ce cahier dédié à la région Bretagne :

Agence a/LTA urbanisme architecture (1) ; Daniel Goisbeau (2) ; Archi Concept Pierre Yves Garaud (3) ; a.typique, Patrice Bideau (4) ; Agence Royer-Leconte-Cadio (5) ; Atelier Archidev (6 et 27) ; Jean-Charles Castric (7) ; Barré Lambot (8) ; Plan01 Collectif d'architectes (9) ; Loïc Harel (10) ; Agence Dominique Bonnot Architecture (11) ; Atelier Loyer & Brosset Architectes (ALBA) (12 et 18) ; Arcau Architectes (13 et 28) ; MR Désirs d'Espaces Maryvonne Rigourd (14) ; Agence Aprime Architectes (15) ; Desaleux Soares Architectes (16) ; Espaces Création (17) ; Jean-François Revert (19) ; Atelier du Canal (20) ; Atelier d'Architecture Bouget-Yankowski (21) ; JP Meignan Architecte (22) ; Didier Chevreux (23) ; Michel Quéré Architecte (24) ; J. Delmotte Architecte (25) ; Serge Quéméré (26)

SERGE QUÉMÉRÉ

Architecte dplg
Saint-Renan (29)



1) Extension du siège social de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise à Lanrivour (29)

Démarche HQE : production électrique par piles photovoltaïques, récupération des eaux, chaufferie bois, production d'eau chaude par panneaux solaires...

2) Salle polyvalente de l'ENSTB à Brest (29)

(École Nationale Supérieure des Télécommunications de Bretagne)

3) Bâtiment public de plaisance à Lampaul-Plouarzel (29)

Projet sélectionné dans la catégorie "Équipements publics" du Prix Architecture Bretagne 2010 organisé par la Maison de l'Architecture Bretagne



PHILIPPE BARRÉ ET AGNÈS LAMBOT

Nantes (44)



© Philippe Ruault

Restaurant japonais, taï Shogun à Rennes (35)

Projet lauréat de la catégorie "Lieux d'entreprises" du Prix Architecture Bretagne 2010 organisé par la Maison de l'Architecture Bretagne



© Philippe Ruault



© Philippe Ruault

ATELIER LOYER & BROSSET ARCHITECTES (ALBA)

Philippe Loyer et Guillaume Brosset
Bruz (35)



© Philippe Ruault

2



© Philippe Ruault

1 et 2) "Domaine de Cicé-Blossac" : réalisation d'une résidence de 62 appartements implantée en bordure d'un Golf et d'une rivière, Bruz (35)

Projet sélectionné dans la catégorie "Habitat collectif" du Prix Architecture Bretagne 2010 organisé par la Maison de l'Architecture Bretagne + Prix spécial environnement au Trophée international Archizinc 2010

3) Maison de quartier de Rothéneuf, Saint-Malo (35)

Projet prébat 2008

3



© Emmanuelle Margarita

APRIME ARCHITECTEURS

Jacques Pichon et Arnaud Poidevin
Dinan (22) et Rennes (35)



2



1 et 2) Projet neuf "Rubis cube" : maison individuelle à Betton (35)

3 et 4) Extension "relifting" d'une maison à Rennes (35) : (3) avant ; (4) après

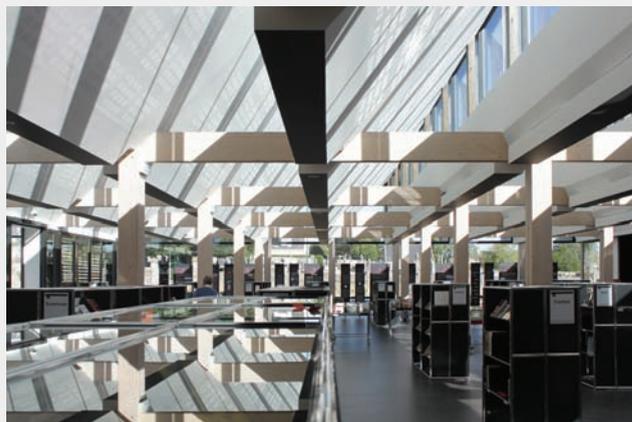


4



ATELIER ARCAU

Xavier Fraud, Marc Monnier,
Jean-Pierre Thomas et Julien Veyron
Vannes (56)



Espace culturel de Carnac (56)

réalisation d'un équipement public municipal qui abrite une école de musique, un auditorium, un espace d'exposition et une médiathèque.



J.P. MEIGNAN

SARL d'architecture et d'urbanisme
Jean-Pierre Meignan
Rennes (35)



© Benoit Gilbert

Construction neuve du **Siège social de la Caisse régionale du Crédit Agricole** situé à Saint-Jacques de La Lande (35)



© Benoit Gilbert



© Benoit Gilbert

JEAN-FRANÇOIS REVERT

architecte urbaniste
Saint-Malo (35)



© Yan Zeddou

Pôle Nautisme Plaisance de la Base des sous-marins de Lorient (56)

ensemble de bâtiments
d'activités destinés
à accueillir les grands
bateaux de course
océanique et leurs
équipes techniques.

© Yan Zeddou



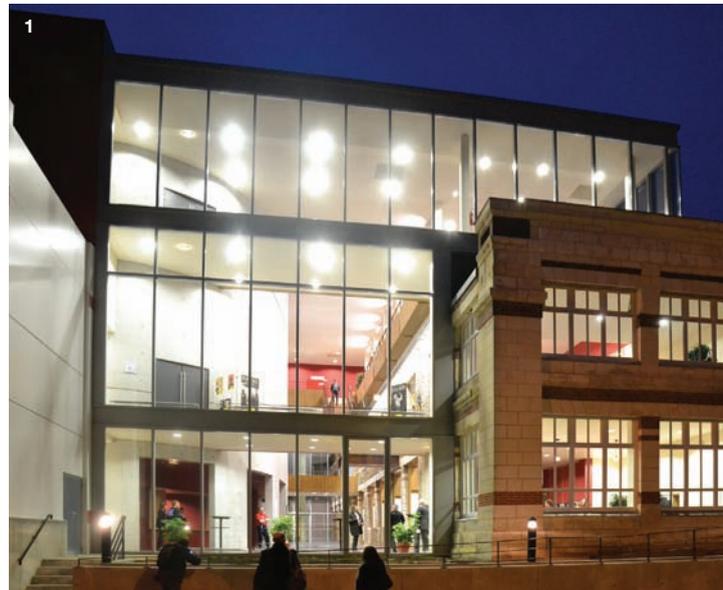
© Yan Zeddou



© Yan Zeddou

ATELIER ARCHIDEV

Blandine Roche et Patrick Fagnoni,
architectes associés
Cachan (94)



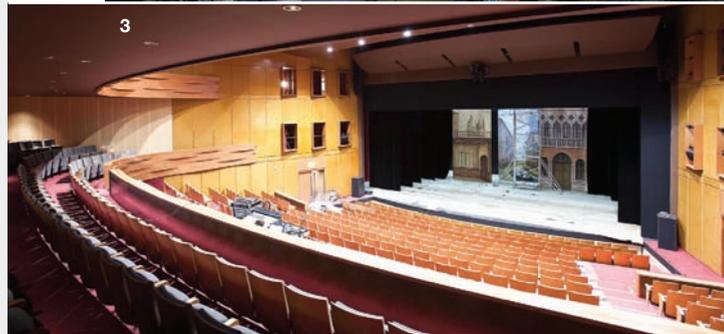
Centre culturel Georges Duhamel à Vitré (35)

réhabilitation du conservatoire de pays avec une extension
comprenant une salle de spectacles de 800 places + des salles
de danse et tous les services connexes. L'extension prend place
à côté de l'ancien bâtiment. (architecte assistant : Arnaud Hualde)

1) Façade de nuit ; 2) Façade ; 3) Salle de spectacle



2



3

L'architecture au quotidien

Abvent et VU',

Passion Architecture et... photographie

Architecture & photographie, telle est l'originalité de la première édition du Grand Prix AFEX de l'architecture française dans le monde dont Abvent et sa filiale, l'Agence de photographes VU' sont partenaires-fondateurs. Remis tous les deux ans, dans le cadre de la Biennale d'Architecture de Venise, ce Grand Prix a pour ambition de mettre en lumière la vitalité et la diversité des projets portés par des architectes français hors de nos frontières.

L'architecture crée des objets dont les images nourrissent notre mémoire. Le rapport de la pensée architecturale à l'objet bâti est au cœur de ce qui anime le groupe Abvent dans la diversité de son entreprise.

Depuis l'innovation technologique de ses départements de recherche et développement (Artlantis, ArchiCAD ou Hyper-Archi) jusqu'à l'engagement de ses auteurs photographes de l'Agence et de la Galerie VU', la question de la représentation est l'enjeu de ses ferveurs inventives.

C'est de cette évidence de l'image comme lien originel à l'architecture que s'est rapidement dégagé le projet du

Grand Prix de l'AFEX que VU' et Abvent partagent. Tenter de distinguer les projets les plus remarquables dans le foisonnement de la production architecturale française à l'étranger ne serait qu'un bruissement de médaille si cette distinction n'était pas attestée par la force de l'architecture elle-même. Nous avons ainsi souhaité rendre compte par l'image en proposant à des auteurs photographes de renom d'aller à la rencontre de ces auteurs d'architecture à travers leur œuvre construite.

Voir pour savoir et montrer pour dire, nos photographes ont eu pour mission de rapporter un témoignage d'auteur regardant sur dix projets du Grand Prix AFEX 2010.

Le Grand Prix AFEX de l'architecture française dans le monde 2010 a été décerné à l'Université féminine Ewha de Séoul (Corée) de Dominique Perrault Architecture. Les photographies sont signées de l'un des plus grands photographes européens, Juan Manuel Castro Prieto.

L'image à l'épreuve de l'humilité, la lumière en absolu

Castro Prieto a cette étrangeté des hommes de silence dont les images sont des récits de lumières éclatantes, de matières indécisées mais ciselées et d'une profonde intimité aux personnages qui habitent les lieux. Partenaire recherché des plus grands photogra-



© Juan Manuel Castro Prieto / Agence VU'



© Juan Manuel Castro Prieto / Agence VU'

phes, dont il fut pendant de longues années le tireur d'élite, Castro Prieto était, avant tout, un technicien exceptionnel dont les qualités d'intelligence aux formats de l'image accomplissait avec humilité la réalisation des photographies des autres. Et puis, il y eut en 2001 cette découverte surprenante de "Viaje al Sol" présentant dix années de reportages au Pérou. Dix années de photographies pures et délicieuses, que le tireur de Madrid avait secrètement réalisées pour lui-même.

Immédiatement reconnu comme un photographe d'exception, Juan Manuel Castro Prieto n'a, depuis, cessé d'être exposé et publié à travers le monde.

L'argument attaché à cette rencontre paradoxale, proposée ici entre le photographe et l'architecte, procède d'abord de la différence des dispositifs déployés face à l'objet architectural. L'un, à vision technique et instructive pour sa réalisation, énonce la forme et la géométrie dans une frontalité abstraite que jamais l'expérience du construit ne restituera. L'autre, nourrit des sensations du visuel, raconte du hors-cadre, isole du détail,

épaule les arêtes dans l'incertitude des reflets ou égrène la peau des choses mises en œuvre. Mais l'architecture, comme la photo, est un récit dont la lecture est multiple et chacun des écrans qui la projette en constitue la richesse. Amusement des mots, c'est à la chambre que Castro Prieto est venu regarder et raconter l'architecture de Dominique Perrault. Ce type d'appareil permet, notamment, au photographe de basculer le plan du film afin de choisir exactement le point de netteté de l'image, arbitrant sa profondeur de champs autant que le dessin des zones de distorsion du flou où viennent se mêler les transparences, les reflets ou la dynamique des objets parcourant l'espace.

L'esprit du lieu qui surgit immédiatement dans ces photos est marqué par l'idée de fractures de lumière. Chaque image capturée de l'université Ewha contient

cette logique de l'objet allongé autour de sa fente transparente, scindant son enfouissement dans la topographie originale du paysage. Des personnages figés à travers une transparence, la sensualité du végétal ou celle du verre, sont autant d'expériences de l'espace, de ses comforts ou de ses contraintes de marche, de repos ou de sidérations. Ces représentations de l'architecture vécue sont des sommes d'étrangetés isolées par le photographe pour constituer des traces de mémoire de l'instant.

Mais cette accumulation de points de vues s'inscrit dans le même ordre des choses muettes que nous donne l'architecture pensée, dessinée et construite. Voir pour savoir, regarder pour garder. ■

Xavier Soule

architecte DPLG

PDG VU' / Groupe Abvent

"AILLEURS, ARCHITECTURES FRANÇAISES DANS LE MONDE"

Exposition d'une sélection de 10 projets du Grand Prix AFEX de l'architecture française dans le monde 2010 - Cité de l'architecture & du patrimoine, Palais de Chaillot / Paris, jusqu'au 27 février 2011. Entrée libre.



© Juan Manuel Castro Prieto / Agence VU'



© Juan Manuel Castro Prieto / Agence VU'

◀ Université Féminine Ewha de Séoul (Corée) - Grand Prix AFEX 2010 - Architecte : Dominique Perrault Architecture

Reportage photographique réalisé dans le cadre du Grand Prix AFEX de l'architecture française dans le monde 2010

L'adoption de la réforme des retraites

La loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites a été validée par le Conseil Constitutionnel dans son ensemble hormis les dispositions relatives à la médecine du travail¹ et publiée au Journal Officiel le 10 novembre 2010.

L'objectif affiché de la loi est de supprimer dès 2018 le déficit des systèmes de retraite qui s'élève à 30 milliards d'euros en 2010². Les modalités de la réforme, dont certaines des mesures entreront en vigueur progressivement, seront fixées par décret.

Le départ volontaire à la retraite³

Fixé jusqu'ici à 60 ans, l'âge légal à partir duquel un salarié peut partir à la retraite va progressivement être porté à 62 ans d'ici 2018. En effet, à compter du 1^{er} juillet 2011, l'âge de départ à la retraite sera repoussé de 4 mois par an pour atteindre 62 ans au 1^{er} janvier 2018. L'âge légal de départ en retraite sera de 62 ans pour les salariés nés à partir du 1^{er} janvier 1956. Pour ceux nés avant cette date, l'âge de 60 ans sera augmenté de 4 mois chaque année.

L'âge de la retraite à taux plein⁴

L'âge pour bénéficier automatiquement d'une pension de retraite à taux plein, quel que soit le nombre de trimestres validés était jusqu'à maintenant de 65 ans. Il va progressivement être porté à 67 ans. En effet, à compter du 1^{er} juillet 2016, cet âge devrait être augmenté

de 4 mois par an, pour atteindre 67 ans en 2023. L'âge du taux plein sera de 67 ans pour les salariés nés à partir du 1^{er} janvier 1956. Pour ceux nés avant cette date, l'âge de 65 ans sera augmenté de 4 mois chaque année.

La hausse de la durée de cotisation⁵

En application de la loi Fillon de 2003 prévoyant une réévaluation de la durée de cotisation en fonction de l'espérance de vie, la durée d'assurance passe de 41 ans à 41 ans et trois mois en 2013.

L'âge de mise à la retraite⁶

La mise à la retraite simple se distingue de la mise à la retraite d'office en ce qu'elle requiert l'accord ou la non opposition du salarié.

La mise à la retraite simple d'un salarié n'est possible que si l'intéressé a atteint 67 ans, âge à partir duquel il a droit automatiquement à une retraite à taux plein. Le report de l'âge de mise à la retraite sera progressif.

L'âge de mise à la retraite d'office⁷

L'âge de la mise à la retraite d'office⁸ par l'employeur restera à 70 ans⁹.

L'aide à l'embauche des seniors¹⁰

Il s'agit d'une aide à durée déterminée égale à une fraction du salaire brut du senior embauché dans la limite du plafond mensuel de la sécurité sociale attribuée sur demande de l'employeur au Pôle Emploi. L'entreprise doit embaucher un demandeur d'emploi de plus de 55 ans en CDI ou CDD d'au moins 6 mois. L'employeur doit être éligible "à la réduction Fillon" c'est-à-dire s'agissant de la branche des architectes, assujetti à l'UNEDIC et soumis au régime général de la Sécurité sociale.

Le tutorat des seniors¹¹

Pour développer le tutorat des seniors et plus largement encourager l'emploi des seniors, la loi portant réforme des retraites a prévu un dispositif de tutorat des seniors. Le tutorat existe déjà dans notre branche via l'accord formation des entreprises d'architecture du 20 janvier 2005¹². Toutefois, ce dispositif ne vise pas spécifiquement les seniors mais plus généralement les détenteurs d'une expérience minimale de 5 ans. Ce tutorat est soumis à la condition d'un **cumul de deux facteurs de pénibilité** pendant une

Pour ne pas vous perdre...

ANNÉE DE NAISSANCE	ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE	DÉPART POSSIBLE À COMPTER DE...	ÂGE DE DÉPART AUTOMATIQUE AU TAUX PLEIN	DÉPART AU TAUX PLEIN AUTOMATIQUE À COMPTER DE...
ENTRE LE 1 ^{ER} JUILLET ET LE 31 DÉCEMBRE 1951	60 ans et 4 mois	Novembre 2011	65 ans et 4 mois	Novembre 2016
1952	60 ans et 8 mois	Septembre 2012	65 ans et 8 mois	Septembre 2017
1953	61 ans	Janvier 2014	66 ans	Janvier 2019
1954	61 ans et 4 mois	Mai 2015	66 ans et 4 mois	Mai 2020
1955	61 ans et 8 mois	Septembre 2016	66 ans et 8 mois	Septembre 2021
1956 ET ANNÉES SUIVANTES	62 ans	Janvier 2018	67 ans	Janvier 2023

[1] Par sa décision n° 2010-617 DC du 9 novembre 2010

[2] Rapport du Conseil d'orientation des retraites du 14 avril 2010

[3] Article 18 de la loi du 9/11/2010

[4] Article 20 de la loi du 9/11/2010

[5] Article 17 de la loi du 9/11/2010

[6] Il convient que l'employeur sollicite l'accord du salarié

[7] Article L1237-5 du Code du travail

[8] L'employeur n'a pas à obtenir l'avis du salarié

[9] LFSS pour 2009

[10] Article 103 de la loi du 9/11/2010

[11] Article 86 de la loi du 9 novembre 2010

[12] Article 1.3



Sous l'intitulé englobant de "réforme des retraites", c'est un dédale de mesures qu'il faut arpenter : âge d'ouverture des droits, durée d'assurance, limite d'âge, information des assurés, rachat de trimestres de sécurité sociale, pénibilité du travail, épargne salariale, emploi des seniors, égalité hommes / femmes. De quoi s'occuper... jusqu'à la retraite !

Stéphane Béal,
Directeur adjoint du Département Droit Social de Fidal

durée qui devra être définie par l'accord collectif.

L'accord collectif de branche devra prévoir les conditions dans lesquelles il est créé, au sein de la branche, un fonds dédié à la prise en charge des dispositifs d'allègement de la pénibilité.

Pénibilité du parcours professionnel

La loi donne pour la première fois une définition de la pénibilité. Elle vise les travailleurs exposés à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels, déterminés par décret, liés à des contraintes physiques marquées, à un environnement physique agressif ou à certains rythmes de travail susceptibles de laisser des traces durables identifiables et irréversibles sur la santé^[13].

L'épargne salariale^[14]

- Améliorer l'alimentation des plans d'épargne collectifs pour la retraite en permettant aux salariés travaillant dans

des entreprises ne disposant pas de compte épargne temps, d'affecter des jours de repos sur le plan d'épargne pour la retraite collectif, dans la limite de 5 jours par an.

- Développer les plans d'épargne retraite en développant la négociation de branche, en instaurant une obligation pour l'employeur de mettre en place un dispositif d'épargne retraite^[15] pour l'ensemble des salariés au plus tard le 31/12/2012 lorsqu'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies existe et en exonérant d'impôts sur le revenu les cotisations versées à titre individuel et facultatif par les salariés sur les contrats souscrits, dans le cadre de régime de retraite supplémentaire à cotisations définies et à adhésion obligatoire, par l'employeur.
- Sécuriser l'épargne retraite des assurés par la mise en place d'une

[15] Ou de retraite supplémentaire

[16] Article 10 du PFLSS et article 111 de la loi

[17] Articles 99 et 118 de la loi du 9/11/2010

[13] Article L4121-3-1 nouveau du Code du travail

[14] Articles 107 et suivants de la loi

convention de gestion limitant progressivement le niveau de risque des placements du salarié au fur et à mesure de l'approche de la retraite, le versement dans le cadre du plan d'épargne de retraite populaire d'un capital au moment du départ à la retraite et l'information de l'assuré sur le niveau de sa rente viagère.

Les retraites supplémentaires^[16]

Mise en place d'une contribution sociale de 14 % et prélèvement de l'entreprise désormais appliqué dès le 1^{er} euro de rente versé et non plus à partir de 1 000 euros.

L'égalité professionnelle^[17]

Dès le 1^{er} janvier 2012, les entreprises d'au moins cinquante salariés devront disposer d'un plan d'action destiné à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sous peine d'une sanction de 1 % de la masse salariale.

Afin d'améliorer la prise en compte des interruptions de carrière liées à la maternité, les indemnités journalières perçues au cours du congé maternité seront prises en compte en vue de l'ouverture des droits à la retraite.

Alors que la réforme des retraites vient d'être définitivement adoptée, c'est un nouveau cycle de négociations qui s'ouvre cette fois pour les retraites complémentaires qui représentent des sommes non négligeables pour les retraités. Patronat et syndicats renégocient le financement des régimes gérés par l'Agirc et l'Arrco, ce qui déterminera le niveau des futures pensions.

En effet, la réforme de cette année ne concerne que le régime de base. Les conditions d'équilibre financier de ces caisses qui gèrent les cotisations de 18 millions de salariés et les pensions de 13 millions de retraités sont à renégocier pour les mêmes raisons qui ont causé l'accélération des déficits du régime général : rapport démographique, vieillissement de la population, chômage et crise économique. ■

Patrick Julien,
Unfsa social





Nouveaux documents de la MIQCP

La Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques vient de rédiger deux "Guides" (*Prestations et primes en concours de maîtrise d'œuvre* et *Conception-réalisation*) et deux fiches "Médiations" (n°20 *Réhabilitation et amélioration de l'efficacité énergétique : diagnostic stratégique de patrimoine et montage d'opération* et n°21 *Opérations sur monuments historiques*).

Créée en octobre 1977, la MIQCP a pour vocation de promouvoir par tous moyens la qualité des constructions publiques, notamment par ses études et ses publications, par ses formations, par ses conseils et son aide apportés aux maîtres d'ouvrage publics, par sa participation à l'élaboration de documents types tels que les modèles de marchés de maîtrise d'œuvre, ou en envoyant des architectes dans les jurys de concours, etc. La MIQCP donne des conseils pertinents sur toutes les facettes nobles de la commande publique, mais aussi sur ses difficultés et écueils. Les maîtres d'œuvre, et notamment les architectes, ont tout intérêt à bien connaître ses documents, ne serait-ce parfois que pour en rappeler les conseils éclairés à leurs propres maîtres d'ouvrage.



A+H Agence Rouleau
Plus d'Architecture pour Plus d'Humanité
Michel Rouleau et Mathieu Rouleau,
Editions PC, 192 pages, 35 €

L'Agence Rouleau architectes, appelée A + H, bien ancrée dans la région nantaise, place l'humain au cœur de ses préoccupations et réalisations. Cet ouvrage aborde les spécificités d'une agence habituée, notamment, aux conceptions réalisations avec les industriels du bâtiment. Michel Rouleau, architecte urbaniste, a créé son agence en 1978. Dans une monographie thématique présentant une vingtaine de projets, les maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage s'expriment sur leur travail.

Marchés publics d'architecture et d'ingénierie

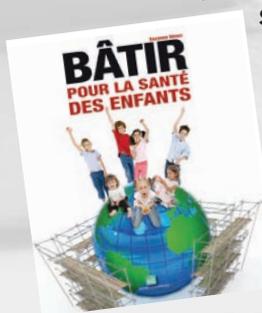
Michel Huet et Amélie Blandin, Editions Litec – JurisClasseur (LexisNexis), 412 pages, 55 €

Dépassant le cadre habituel des marchés de maîtrise d'œuvre de la loi MOP et guidant les acteurs de la construction, de l'urbain et de l'environnement à travers les arcanes complexes des procédures de passation et d'exécution des marchés publics, cet ouvrage, résolument pratique, intègre les dernières réformes du Code des marchés publics, des CCAG et des assurances. Ce guide est destiné à tous les acteurs participant à une opération publique de construction ou d'aménagement.



Bâtir pour la santé des enfants

Suzanne Déoux, Medieco Editions, 700 pages, 77 €



L'enfance est une période de grande vulnérabilité aux agressions de l'environnement quotidien. Et qu'est-ce que cet environnement, si ce n'est la majeure partie du temps les bâtiments où ils naissent, grandissent, apprennent, font du sport, et sont soignés ? Fort des connaissances scientifiques et réglementaires actuelles, ce livre dresse un inventaire quasiment exhaustif des paramètres des bâtiments accueillant des enfants, du bâti qui influence leur développement cognitif, psychologique, affectif, sanitaire et social.

La ville est une figure libre

Laurent Théry, Grand Prix de l'urbanisme 2010

Ariella Masbounji, Laurent Théry, Collectif Broché, Editions Parenthèses, 127 pages, 14 €

Le Grand Prix de l'urbanisme offre à Laurent Théry l'opportunité d'expliciter le rôle de l'aménageur ou du maître d'ouvrage urbain, et ses méthodes pour passer de l'intention à la réalisation en enrichissant le projet d'apports multiples d'artistes, écrivains, architectes, urbanistes, entrepreneurs...



Pocket : Organisations syndicales

Société d'édition du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, 168 pages, 15 €

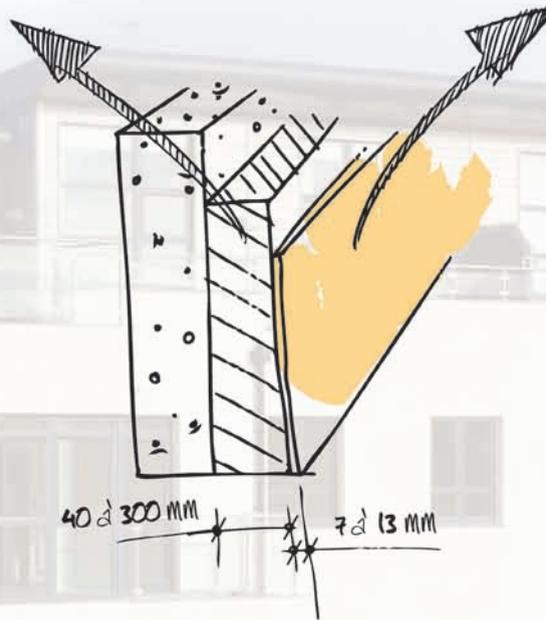
Ce pocket couvre les domaines juridique, fiscal, social et comptable. Il permet de cadrer les obligations auxquelles sont soumises, comme toute personne morale, les organisations syndicales au sein de la société : encaisser des revenus, payer leurs salariés, payer leurs impôts et taxes diverses... Synthétique, pratique et pédagogique, cette collection permet au professionnel de trouver rapidement les informations pour répondre à sa mission principale ainsi qu'à ses missions de conseils.



Isolation Thermique par l'Extérieur avec enduit à la chaux sur isolant **weber.therm XM**

l'isolant
c'est pour
le Grenelle

l'enduit à la chaux*,
parce que
c'est beau



***Badigeons • Enduits minces • Enduits épais grattés**

Les systèmes I.T.E. weber.therm

recouvrent déjà plus de 10 millions de m² de façades en France depuis 30 ans.

De cette expérience, sont nées des solutions minérales qui profitent des dernières innovations technologiques des isolants, des armatures en fibre de verre et de la connaissance des mortiers. Les solutions complètes avec enduits à la chaux aérienne sur isolants, permettent de sécuriser les systèmes d'isolation thermique tout en respectant les savoir-faire des entreprises et les effets lumineux des finitions minérales traditionnelles à la chaux (systèmes sous Agrément Technique Européen et Document Technique d'Application du CSTB et classement feu « B-s1, dOb » sur isolant PSE).

GrDF

voire distributeur de gaz naturel



Des équipes à vos côtés pour :

- Vous informer et concevoir ensemble les solutions les plus performantes pour vos bâtiments ;
- Vous accompagner et faciliter vos projets jusqu'au raccordement au réseau de distribution de gaz naturel.

Le gaz naturel, une énergie incontournable pour :

- Répondre aux exigences de performance énergétique de vos bâtiments (labels HPE, THPE et BBC) et associer idéalement les énergies renouvelables ;
- Apporter à vos clients des solutions innovantes, confortables et plus respectueuses de l'environnement.

Accordons nos projets



L'énergie est notre avenir, économisons-la !
www.grdf.fr